



PANORAMA DE PRESSE

20/04/2020 08h56

CGT

SOMMAIRE

SYNDICALISME (1 article)

Le Monde.fr

samedi 18 avril 2020

Coronavirus : Il faut « revaloriser les emplois et carrières à prédominance féminine » (1149 mots)

Page 6

Aide-soignante, infirmière, aide à domicile, agente d'entretien ou caissière : parce que désignés comme des « métiers de femmes »,...

ACTUALITÉ SOCIALE (21 articles)

l'Humanité

lundi 20 avril 2020

Avec le confinement, l'administration serre la vis (447 mots)

Page 10

Les inspecteurs du travail déplorent une réorientation de leurs missions par leur hiérarchie visant à épargner les employeu...

l'Humanité

lundi 20 avril 2020

Répression à l'inspection du travail (946 mots)

Page 11

Anthony Smith, agent de contrôle dans la Marne, a été mis à pied, mercredi soir, en vue d'une sanction, pour avoir demandé...

l'Humanité

lundi 20 avril 2020

Pour un comité démocratique de pilotage du déconfinement

Page 13

(901 mots)

...

l'Humanité

lundi 20 avril 2020

Estrosi et le virus de la haine de classe (324 mots)

Page 15

Le maire de Nice met les quartiers populaires sous couvre-feu à partir de 20 heures, contre 22 heures dans le reste de la v...

l'Humanité

lundi 20 avril 2020

Le discours de Macron démenti dans l'Hémicycle (758 mots)

Page 16

Dans des interviews à destination de l'international, le chef de l'Etat s'est posé en leader éclairé, partisan d'un capital...

l'Humanité

lundi 20 avril 2020

Déconfinement (572 mots)

Page 18

Déconfinement Beaucoup de questions, peu de réponses ...

l'Humanité

lundi 20 avril 2020

Plainte internationale contre Teleperformance (406 mots)

Page 19

Le leader des centres d'appels est poursuivi par des syndicats devant l'OCDE pour sa gestion calamiteuse de la crise du cor...

« Face à la crise, la mairie est le dernier rempart » (566 mots)

Pierre-Emmanuel Bégny, élu de Saâcy-sur-Marne, devait raccrocher le 15 mars, usé par sa fonction. La pandémie en a décidé ...

Page 20

Une carte scolaire encore plus inégalitaire (621 mots)

Alors que des dizaines de milliers d'élèves décrochent, en Île-de-France, des dizaines de fermetures de classes sont envis...

Page 21

De la presse gratuite pour les Ehpad (388 mots)

Les ouvriers du Livre CGT distribuent les invendus dans les résidences pour personnes âgées ...

Page 23

L'urgence des libertés (653 mots)

Le passage de l'état ordinaire des choses à l'état d'urgence s'est fait «à côté» du droit. La meilleure preuve en est le vo...

Page 24

StopCovid, un bracelet électronique pour tous (921 mots)

L'outil de tracking proposé par le gouvernement n'est ni efficace ni sans danger. Et surtout, loin de se contenter de menac...

Page 26

L'AP-HP expérimente l'isolement de malades à l'hôtel (856 mots)

De nombreux spécialistes de santé publique réclamaient depuis plusieurs semaines la mise en œuvre d'une telle stratégie, c'...

Page 28

Avis d'expert | Droit social Le droit du travail après les dérogations (522 mots)

Le tsunami économique et donc organisationnel causé par le Covid-19 a entraîné une avalanche de textes, indispensables à no...

Page 30

Dans les quartiers populaires, une vie à bout de souffle

(2558 mots)

Il y a ceux qui ont encore un travail et prennent tous les risques pour le garder. Ceux qui craignent pour l'avenir de leur...

Page 31

Luxfer, une lutte dans l'air du temps (2998 mots)

Ces petites bonbonnes blanches, vous les avez sûrement déjà vues : rangées dans les compartiments à bagages des TGV, elles...

Page 35

« Il y a urgence, les gens ont faim » (758 mots)

Clichy-sous-Bois Par Gwenael Bourdon Chainez, Zoulikha et Saliha en sont convaincues : « En...

Page 39

Les salariés en arrêt pour garde d'enfant vont basculer en chômage partiel (352 mots)

Parents arrêtés pour garde d'enfant ? Vous serez bientôt au chômage partiel. Les ministères de la Santé et du Travail ont annoncé hi...

Page 41

Les Echos

lundi 20 avril 2020

La barre des 10 millions de salariés en chômage partiel en vue

(576 mots)

Un peu plus de 110.000 au soir du 13 mars ; 9,3 millions vendredi dernier. Jour après jour, au gré des tweets égrenés par la minist...

Page 42

LE FIGARO

lundi 20 avril 2020

À Paris, les sans-abri luttent contre le dénuement, la faim et la peur du Covid-19 (1158 mots)

Depuis le confinement, nourriture et bénévoles manquant, ils vivent dans une très grande précarité. ...

Page 43

LA TRIBUNE

samedi 18 avril 2020

Travailleurs non-confinés : quand et comment peut s'exercer le droit de retrait ? (1640 mots)

IDEE. En cas de carence de prévention de la part de l'employeur dans le contexte de crise sanitaire actuel, le travailleur ...

Page 45

SYNDICALISME

Coronavirus : Il faut « revaloriser les emplois et carrières à prédominance féminine »

Aide-soignante, infirmière, aide à domicile, agente d'entretien ou caissière : parce que désignés comme des « métiers de femmes », ceux-ci souffrent d'une dévalorisation salariale, que dénoncent, dans une tribune au « Monde », des chercheurs et l'ensemble des représentants syndicaux.

Tribune. Si tous les soirs nous applaudissons le travail du personnel soignant et de toutes les personnes qui continuent à occuper leurs emplois et assurent ainsi la continuité de nos vies quotidiennes, n'oublions pas que la majorité de ces emplois sont très féminisés. Ce sont les soignantes, infirmières (87 % de femmes) et aides-soignantes (91 % de femmes), mais aussi des aides à domicile et des aides ménagères (97 % de femmes), des agentes d'entretien (73 % de femmes), des caissières et des vendeuses (76 % de femmes), ce sont aussi des enseignantes (71 % de femmes).

Ces métiers sont différents. Ils exigent des niveaux de qualification et des diplômes différents, existent pour certains dans les secteurs privés et publics, mais ils sont tous marqués par cette féminisation, ce sont des « métiers de femmes », implicitement pour les femmes. Il s'agit d'éduquer, soigner, assister, nettoyer, conseiller, écouter, coordonner... bref, de faire appel à des « compétences présumées innées », si « naturelles » quand on est femme... Cette dévalorisation est l'un des facteurs expliquant les 26 % d'écart salariaux entre les femmes et les hommes (« Comparer les emplois entre les femmes et les hommes. De nouvelles pistes vers l'égalité salariale », de Séverine Lemière et Rachel Silvera, La Documentation française, 2010).

Revaloriser les salaires des emplois féminisés est au cœur de travaux de chercheuses et chercheurs en sciences sociales et de revendications féministes et syndicales depuis plusieurs années ; nombre de rapports et guides ont été publiés (comme celui du Défenseur des droits ou du Conseil supérieur à l'égalité professionnelle). Ces travaux s'appuient sur le principe de l'égalité de salaire entre femmes et hommes pour un travail de valeur égale, posé la première fois par l'Organisation internationale du travail (OIT) lors de sa création, en 1919, au lendemain de la première guerre mondiale, comme un des principes fondamentaux pour assurer la paix : « Une paix durable et universelle ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. »

Ce principe existe en France depuis plus de quarante ans : l'égalité salariale s'applique, certes, à travail égal, mais également pour un travail de valeur égale. Et la nuance est ici capitale. La loi sur l'égalité professionnelle de 1983 définit la notion de valeur égale et précise que « sont considérés comme ayant une valeur égale les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse ». Elle permet ainsi d'ap-

plier l'égalité salariale entre emplois différents mais considérés de même valeur. Et donc de comparer la valeur des emplois très féminisés avec celle d'autres emplois à prédominance masculine.

Moindre reconnaissance

Quand nous regardons précisément quelles sont les compétences et qualifications mises en œuvre dans les métiers féminisés, en nous demandant : quelles sont les connaissances professionnelles ? Quelles sont les capacités professionnelles, les responsabilités, les charges physiques et nerveuses de ces emplois ? Nous constatons alors trop souvent leur sous-valorisation.

Le salaire des infirmières en France est l'un des plus bas de tous les pays développés : inférieur de 9 % au salaire moyen français, alors qu'en Allemagne une infirmière gagne 10 % de plus que le salaire moyen allemand, ou en Espagne, 28 % de plus

Par exemple, les diplômes des métiers de service ne sont toujours pas valorisés comme ceux des secteurs techniques et industriels. Ou encore, les compétences relationnelles ne sont que très rarement considérées comme des compétences techniques et complexes. Elles sont assimilées à des qualités personnelles, niant ainsi les connaissances et l'expérience professionnelles pourtant indispensables.

Les responsabilités auprès de personnes malades et fragilisées ont bien souvent une moindre reconnaissance que les responsabilités budgétaires ou financières. Etre constamment interrompu ou effectuer une multitude de tâches différentes au sein d'un même métier n'est pas reconnu comme de la polyvalence professionnelle.

Soutenir – physiquement et psychiquement – un patient en fin de vie, apporter des soins à domicile sans équipements professionnels, ou encore passer des milliers d'articles par heure à une caisse, tout en maintenant un sourire commercial, représentent des formes de pénibilité et de charges physiques ou nerveuses, non reconnues pour ces emplois, et pourtant aujourd'hui si médiatisées !

Québec, Suisse, Portugal...

Le salaire des infirmières en France est l'un des plus bas de tous les pays développés : inférieur de 9 % au salaire moyen français, alors qu'en Allemagne une infirmière gagne 10 % de plus que le salaire moyen allemand, ou en Espagne, 28 % de plus (OCDE, données 2017). Depuis plusieurs années, des luttes de femmes mettent en évidence la valeur de leurs emplois ; tout récemment, les infirmières et aides-soignantes dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ont démontré à quel point leur travail est invisible, non reconnu et dégradé, dans un contexte de fortes restrictions budgétaires.

Le Québec a rendu obligatoire, depuis vingt ans, la comparaison d'emplois à prédominance féminine ou masculine, dans l'entreprise, en analysant le contenu du travail effectué, les responsabilités, la technicité, les compétences relationnelles et les exigences du travail. Cela a permis la revalorisation des

salaires de certains emplois féminisés. Des expérimentations ont eu lieu également en Suisse, au Portugal, au Royaume-Uni... Qu'attendons-nous pour en faire autant ?

La crise que nous traversons doit pouvoir amorcer de nouveaux engagements par l'Etat, les branches professionnelles et les entreprises, pour revaloriser tous ces emplois à prédominance féminine. L'Etat se doit de donner l'exemple, en tant qu'employeur, en revalorisant immédiatement les emplois et carrières à prédominance féminine de la fonction publique. Il doit aussi s'engager en tant que financeur des secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs et de la dépendance !

Que nos applaudissements, chaque soir, donnent enfin lieu à une réelle reconnaissance salariale de toutes ces professions, et pas à de simples primes Covid-19 !

Liste des signataires : Chercheurs : Séverine Lemière, économiste, université de Paris, réseau Mage ; Rachel Silvera, économiste, université de Paris-Nanterre, réseau Mage ; Florence Jany-Catrice, économiste, université de Lille ; Nathalie Lapeyre, sociologue, université Toulouse, réseau Mage ; Jacqueline Laufer, sociologue, HEC Paris, réseau Mage ; Margaret Maruani, sociologue, CNRS-CERLIS, réseau Mage ; Antoine Math, économiste, institut de recherches économiques et sociales – IRES ; Françoise Milewski, économiste, Sciences Po-OFCE, Presage ; Michel Miné, juriste, conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ; Dominique Méda, sociologue, université Paris-Dauphine ; Pascale Molinier, psychosociologue, université Sorbonne-Paris-Nord ; Hélène Périvier, économiste, Sciences Po-OFCE, Presage ; Sophie Pochic, sociologue, CNRS-Centre Maurice-Halwachs, réseau Mage.

Représentants syndicaux : Laurent Berger, secrétaire général CFDT ; Béatrice Lestic, secrétaire nationale chargée de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes CFDT ; François Hommeril, président CFE-CGC ; Mireille Dispot, secrétaire nationale chargée du secteur Egalité des chances CFE-CGC ; Pascale Coton, vice-présidente, chargée de l'égalité femmes-hommes CFTC ; Philippe Martinez, secrétaire général CGT ; Sophie Binet, pilote du collectif Femmes-mixité CGT ; Yves Veyrier, secrétaire général FO ; Béatrice Clicq, secrétaire confédérale du secteur égalité FO ; Benoît Teste, secrétaire général FSU ; Sigrid Gérardin, coresponsable secteur Femmes FSU ; Cécile Gondard-Lalane, porte-parole Union syndicale Solidaires ; Eric Beynel, porte-parole Union syndicale Solidaires ; Emilie Trigo, secrétaire nationale UNSA ; Alain Parisot, secrétaire national UNSA Fonction publique.

par Collectif



ACTUALITÉ SOCIALE



SOCIAL-ECO

Avec le confinement, l'administration serre la vis

Les inspecteurs du travail déplorent une réorientation de leurs missions par leur hiérarchie visant à épargner les employeurs.

Au-delà du cas d'Anthony Smith, plusieurs points de tension récurrents font l'objet de bras de fer entre les agents et leur hiérarchie depuis le début du confinement.

Limitation des contrôles sur site, application restreinte du Code du travail, interdiction d'envoyer des courriers types aux employeurs pour s'enquérir des mesures de prévention mises en œuvre : dans une note interne du 30 mars, le directeur général du travail, Yves Struillou, annonçait clairement mettre un tour de vis aux pratiques des inspecteurs vues comme excessives à l'encontre des employeurs. « En bon petit soldat du gouvernement, M. Struillou tente d'interdire aux agent·es de contrôle, et les menace de voir leur responsabilité engagée, d'adresser des courriers de rappel de la réglementation aux entreprises de leur secteur au motif que ces derniers pourraient les considérer comme "une injonction de cesser immédiatement toute activité" », s'émouvait l'intersyndicale CGT/CNT/FSU/SUD dans une lettre ouverte à Muriel Pénicaud le 2 avril.

« On sent bien que l'enjeu pour l'administration, c'est de limiter l'arrêt des activités à cause du coût du chômage partiel », pointe Valérie Labatut, secrétaire nationale de la CGT-TEFP.

« Dans quelques rares situations, les interventions des agents de contrôle sont sorties du cadre fixé par l'autorité centrale et des prescriptions sanitaires nationales », explique un porte-parole de la Direction générale du travail, qui souligne que le ministère du Travail répondra « point par point » à la saisine du BIT intentée par la CGT, la CNT, la FSU et SUD. Pourtant, les agents rappelés à l'ordre n'ont de cesse de s'appuyer sur le Code du travail, voire sur les décrets adoptés par le gouvernement depuis le début du confinement.

« On sent aussi une crispation sur la question des référés»

Comme dans le cas d'Anthony Smith, plusieurs inspecteurs se sont vus

désavoués par leur hiérarchie pour avoir demandé aux employeurs la mise à disposition d'équipements de protection de type masques FFP2. « On a un rôle de conseil, ce n'est pas la première fois qu'on propose un type d'équipement précis à des employeurs », souligne Valérie Labatut. Des préconisations en outre validées par une décision du tribunal judiciaire de Lille du 3 avril, qui enjoignait à une association d'aide à domicile là encore, de fournir à ses salariés les équipements de protection individuelle adaptés, se fondant notamment sur les constats de l'inspecteur du travail en la matière. « On sent aussi une crispation sur la question des référés : notre administration ne veut pas qu'on utilise cette possibilité pourtant efficace pour faire appliquer des mesures à un employeur dans un délai très court », estime Gilles Gourc, représentant de la CNT au ministère du Travail. L.N. ■





SOCIAL-ECO

Répression à l'inspection du travail

Anthony Smith, agent de contrôle dans la Marne, a été mis à pied, mercredi soir, en vue d'une sanction, pour avoir demandé la mise à disposition d'équipements de protection à une association d'aides à domicile.

En pleine crise pandémique, la mise à pied d'un inspecteur du travail de la Marne et syndicaliste CGT, mercredi soir, a jeté une lumière crue sur les tensions qui enflent dans les services de Muriel Pénicaud depuis des années et singulièrement depuis le début du confinement. Extrême mais pas isolé (lire notre article ci-contre), le cas d'Anthony Smith, suspendu de ses fonctions pour avoir demandé à une association d'aide à domicile, l'Aradopa, de mettre en œuvre un certain nombre de mesures de prévention pour éviter la contamination de ses salariés au Covid-19, a été vécu comme un ultime acte de répression et d'intimidation à destination de tous les agents de contrôle par l'intersyndicale CGT/CNT/FSU/SUD. Celle-ci avait d'ailleurs annoncé, jeudi, avoir déposé plainte au Bureau international du travail concernant une trentaine de cas de « pressions extérieures indues » recensés auprès de leurs collègues, pratiques prohibées par la convention n° 81 de l'Organisation internationale du travail qui régit leur statut (lire notre édition du 17, 18, 19 avril). « Ils devront rendre des comptes, ce ne sont pas des mots en l'air », a insisté Camille Planchenault, membre du bureau national de SUD Travail.

Un ultimatum suivi d'une suspension immédiate

Dans le cas d'Anthony Smith, l'am-

pleur de la sanction disciplinaire choque d'autant plus ses collègues qu'ils estiment qu'il n'a fait que remplir sa mission. « À la suite d'une saisine, le 15 mars, de la part d'élus du CSE qui alertaient sur les risques pour la santé et la sécurité des salariés et de l'absence de protections individuelles, cet inspecteur du travail a notamment préconisé la mise à disposition de masques FFP2 pour les interventions lors desquelles la distanciation de plus d'un mètre est impossible comme le lever, le coucher, l'aide à la toilette ou au repas. Il a ensuite convié l'employeur à un rendez-vous téléphonique le 10 avril, que le directeur général a accepté puis annulé unilatéralement », explique Valérie Labatut, secrétaire nationale de la CGT du ministère du Travail. Le lendemain, le fonctionnaire sollicite à nouveau le directeur général de l'Aradopa et lui fixe un nouveau rendez-vous téléphonique, le 14 avril, à 10 heures, et l'informe qu'en l'absence de réponse satisfaisante à ses demandes, il engagera une procédure de référé au vu des risques encourus par les salariés. « Le soir même, Anthony Smith a reçu de la part de sa responsable d'unité départementale une convocation à un entretien prédisciplinaire pour le 14 avril, à 9 heures ! » souligne la syndicaliste. Dans ce courrier, sa supérieure hiérarchique reproche notamment à l'agent de contrôle l'envoi de courriers types et le fait que celui-ci ait « (exigé) le port d'EPI (équipements de protection individuelle –

NDLR) précis, au-delà des consignes sanitaires ». À l'issue de cet entretien, la directrice régionale de la Dircrcte Grand-Est pose un ultimatum à l'inspecteur : soit il s'engage par écrit à « cesser ces pratiques », soit il sera sanctionné. « Au lieu de céder à cet ultimatum, Anthony Smith est alors déposé l'assignation au tribunal en vue d'un référé », explique Valérie Labatut. Et le ministère du Travail a mis sa menace à exécution : le soir même, l'inspecteur apprenait par mail sa suspension immédiate.

Une collusion de la supérieure hiérarchique d'Anthony Smith

Anthony Smith n'aura eu aucune réponse à ses demandes de la part de l'employeur. Et pour cause, en parallèle de la procédure disciplinaire qui se met en branle à son encontre, l'inspecteur se rend compte que c'est avec sa responsable d'unité départementale que l'employeur a échangé directement, le court-circuitant de fait. « Je viens de recevoir un nouveau mail de l'inspecteur du travail M. Anthony Smith, message qu'il a adressé à l'ensemble des élus du CSE. Comme vous me l'avez demandé, je n'ai plus répondu à aucun de ses mails, ni appels téléphoniques. Je considère aujourd'hui être harcelé par ce monsieur. Où en êtes-vous quant à la procédure le concernant ? » s'enquiert notamment le directeur général de l'Aradopa dans un courriel à la res-

ponsable de l'unité de la Marne daté du 11 avril. Une collusion que la supérieure hiérarchique d'Anthony Smith assume totalement, dans sa réponse à l'employeur, où elle dit « (regretter) profondément l'acharnement de l'inspecteur » et l'invite à « mettre (sa) correspondance de côté », ainsi qu'à diffuser ce message à l'ensemble des destinataires du courrier de l'inspecteur.

« L'idée, c'était de l'arrêter en plein vol »

Pourtant, en vertu de l'article 17 de la convention OIT 81, les suite à donner à un contrôle, notamment judiciaires, relèvent de la prérogative de l'inspecteur du travail et non de sa

hiérarchie. Ces échanges prouvent, en outre, que la supérieure d'Anthony Smith s'est fait le relais d'**« influence extérieure indue »**, une pratique pourtant clairement prohibée par l'article 6 de la même convention OIT, pour l'intersyndicale qui le défend.

Face au tollé provoqué par cette sanction disciplinaire, le ministère du Travail a réagi jeudi soir, assumant pleinement sa décision : « L'agent concerné a méconnu de manière délibérée grave et répétée les instructions de l'autorité centrale du système d'inspection du travail concernant l'action de l'inspection durant l'épidémie de Covid-19 », affirment les services de Muriel Péni-

caud dans un communiqué de presse. « L'idée, c'était de l'arrêter en plein vol, de faire échec à sa procédure d'assignation en référé », estime pour sa part Valérie Labatut. Jointe par téléphone, la Direction générale du travail (DGT) assure que la consigne donnée à l'inspecteur qui remplace Anthony Smith a été de poursuivre le référé contre l'Aradopa. L'agent suspendu, lui, devrait connaître la nature de la sanction définitive qui l'attend « dans les semaines, voire les jours à venir », explique la DGT. Une pétition de soutien à l'inspecteur suspendu, sur change.org, comptabilisait hier près de 12 000 signatures. ■

par Loan Nguyen,





EN DÉBAT

Pour un comité démocratique de pilotage du déconfinement

Le cadre de la gestion politico-sanitaire du déconfinement se clarifie : l'activité reprendrait grâce à la combinaison de tests en masse et de dispositifs numériques de géolocalisation précoce des individus porteurs. Y réfléchir fait sens : le confinement est une violence, cela dit sans le contester, ni dévaluer le courage des travailleurs non confinés subissant en miroir d'autres violences. C'est plus qu'une privation de liberté de circulation, c'est la remise en cause fondamentale des interactions et de la socialité indispensables aux humains comme à tout vivant, non pas pour enrichir leur expérience de vie, mais pour vivre tout simplement.

Nous vivons un temps de contrôle consenti de nos actions, de nos rétroactions qui doivent être restreintes et justifiées devant des autorités disciplinaires. C'est une violence anthropologique et même biologique, puisque le propre du vivant n'est pas le contrôle, mais l'exploration et l'échange. Le vivant est par principe ce qui s'échappe ! Ce grand confinement est donc une entrave, un avatar extrême de la biopolitique décrite par Michel Foucault : un gouvernement par le contrôle des corps. Il protège la société (il ne doit y avoir, ici, aucune ambiguïté) qui y consent avec endurance autant qu'il la menace en la mettant sous pression. Se doter d'outils même imparfaits, voire ambivalents, pour en sortir peut donc se comprendre, si ce n'est qu'ils peuvent aussi menacer d'autres libertés publiques. Quelle éthique collective mettre en œuvre pour gérer cette tension, et plus généralement pour repartir ensemble de l'avant ?

Le pilotage du dispositif techno-politique de déconfinement qui se prépare doit répondre de manière démocratique à la question de Juvénal (et d'Alan Moore) : Quis custodiet ipsos custodes ? (Qui gardera les gardiens ?). Il doit donc être sous pression citoyenne pour conjurer toute opportunité d'en faire un laboratoire d'ingénierie libérale-autoritaire par ruissellement. C'est pourquoi doit être installé immédiatement un comité démocratique de pilotage du déconfinement associant l'exécutif, le législateur, des personnalités qualifiées (pluridisciplinaires, sans conflit d'intérêts et révocables), mais surtout un nombre substantiel de citoyens tirés au sort. Ce comité inclura des voix critiques des dispositifs de surveillance, constructives pour jouer le jeu dans l'urgence, mais ouillées pour penser leur démantèlement au plus vite. Il sera formé sans délai à une vigilance effective quant à la transparence des algorithmes qui seront utilisés, la destination des données personnelles recueillies, la pédagogie des décisions prises. Un principe fort le guidera : la dimension technologique des choix post-confinement y sera secondaire par rapport à la dimension politique. Appli, Bluetooth, WiFi, tracing, tracking : le jargon sera banni du débat et reformulé en termes de choix politiques compréhensibles par les citoyens. Nous devrons refuser fermement la générosité opportuniste des Gafa pour nous fournir, clé en main, les solutions technologiques attendues, que ces géants de l'intrusion et de la marchandisation de nos données finiront par monnayer contre notre mansuétude sur leurs pratiques

sociales et fiscales. Mobilisons nos meilleurs laboratoires, ingénieurs et entreprises pour développer sans délai des solutions qui garantiront notre indépendance en tant qu'individus et en temps que société. Ces solutions réversibles devront pouvoir être remises en cause si elles ne répondent pas aux objectifs que nous sommes libres de réévaluer. Elles devront donc être ouvertes, transparentes, non marchandes. Il est inconcevable que, dans quelques mois, telle liberté soit déclarée impossible à recouvrer seulement « parce que l'appli ne le permet pas », ou que cela dessert l'intérêt de ses concepteurs. Les tests biologiques, les applications numériques vont s'installer pour un temps dans nos vies. Les décisions prises avec la sécurité et la justice pour boussoles doivent être conçues en modélisant leur impact sur la durée, sur les possibles vagues de la pandémie, sur les possibles pandémies à venir. Et ce, en maintenant un inflexible cap : c'est la pérennité de nos principes qui doit être recherchée, pas celle des dispositifs de contrôle. Ce comité aura enfin la haute mission de promouvoir une éthique pratique du déconfinement, qui aurait une trajectoire claire : conjuguer le plus haut degré de sécurité sanitaire des individus et la justice sociale, objectifs à laquelle l'économie doit se soumettre. Il y a une activité économique prouvant chaque jour son utilité sociale et sanitaire, et qui s'incarne dans ces travailleurs de la santé mais aussi de la production et de la distribution de biens essentiels. Mais cela n'a rien à voir avec la sphère financière, impatiente de reconstituer ses profits, qui

devra, au contraire, passer massivement à la caisse pour financer les opérations et, vraisemblablement, rendre des comptes.

Concrètement, le comité sera fondé à définir, en fonction de leur utilité sociale et environnementale, les secteurs de l'économie qui pourront repartir, en garantissant la sécurité des travailleurs. Conjointement, il identifiera les saisies de richesses à opé-

rer partout où la prédateur capitaliste les aura confisquées, pour financer l'effort collectif et les secteurs d'activité suspendus. Des membres de la Convention sur le climat pourraient être intégrés de droit au comité, rendant possible l'unité d'action pour se prémunir d'un déconfinement sale, en clair d'une revanche ultralibérale via les potions amères de l'austérité ou d'un rattrapage écodestructeur effréné. Ils sont les deux faces d'une

même médaille. Leur responsabilité dans l'aggravation de la crise à toutes les échelles sera établie. Cela est une ébauche, mais un tel comité aura une vertu inouïe : défier la logique actuelle de suspension de certains de nos principes les plus chers, et lui opposer, pragmatiquement, un sursaut existentiel de réaffirmation forte de ces mêmes principes. ■





POLITIQUE

Estrosi et le virus de la haine de classe

Le maire de Nice met les quartiers populaires sous couvre-feu à partir de 20 heures, contre 22 heures dans le reste de la ville. La LDH l'attaque en justice.

Le 15 avril, la préfecture des Alpes-Maritimes a reconduit le couvre-feu interdisant les déplacements dans 24 communes du littoral et de plus de 10 000 habitants entre 22 heures et 5 heures. C'était sans compter le maire de Nice, Christian Estrosi, « Monsieur Plus » de la sécurité, qui profite de la nécessaire lutte contre la pandémie pour multiplier les effets d'annonce et stigmatiser une partie de la population niçoise. Le même jour, l'édile a reconduit un arrêté municipal daté du 7 avril, instaurant un couvre-feu différent selon les quartiers. Il est en vigueur à partir de 20 heures pour ce que le quotidien local appelle les « quartiers chauds ». C'est-à-dire les quartiers populaires, là aussi où se trouvent notamment

les populations d'origine étrangère. Les bons bourgeois niçois, qui ont, eux, la permission de 22 heures, peuvent dormir tranquillement, la racaille ne viendra pas hanter leurs nuits, pas spécialement plus belles que leurs jours !

Un arrêté honteux, à la mesure de Christian Estrosi qui, tout en se présentant comme opposé au Rassemblement national des Le Pen et Vardon (le représentant niçois de l'extrême droite), s'aligne sur leurs thèses racistes et discriminatoires. Nice est la ville où les effectifs de la police municipale sont les plus importants de France. 2 600 caméras traquent les faits et gestes des passants. Ce n'est visiblement pas suffi-

sant pour cet adepte de Big Brother qui se présente en sauveur suprême et s'en prend à ceux qui « veulent en réalité m'empêcher de vous protéger ».

La Ligue des droits de l'homme (LDH) dénonce « une manœuvre politicienne » qui vise « à stigmatiser et à faire montre d'autoritarisme envers les populations des quartiers populaires, ainsi collectivement punies ». Pointant du doigt le caractère discriminatoire de la mesure, la LDH a saisi le tribunal administratif contre l'arrêté municipal. Le référé est examiné aujourd'hui. ■

par Pierre Barbancey,





POLITIQUE

Le discours de Macron démenti dans l'Hémicycle

Dans des interviews à destination de l'international, le chef de l'État s'est posé en leader éclairé, partisan d'un capitalisme vert et réformé, alors qu'en France, son logiciel semble inchangé.

Emmanuel Macron ne choisit jamais les titres de presse dans lesquels il s'exprime par hasard. La semaine passée, il aura donné deux grands entretiens à destination internationale. Signe qu'après avoir assuré le rôle de commandant en chef de la France «en guerre», il est maintenant temps pour lui de jouer le VRP du «monde d'après» sur la scène internationale. Le 14 avril, c'est à RFI, radio française principalement destinée à l'Afrique francophone, qu'il prend les devants pour proposer un moratoire sur la dette des pays africains, voire, à terme, son annulation massive. Puis, vient une seconde interview, le 16 avril, dans le grand quotidien économique britannique - Financial Times, titre de référence en Europe et dans le monde. Le président de la République y défend la nécessité de repenser le capitalisme aux niveaux européen et international.

Emmanuel Macron y exprime sa conviction, dit-il, que la crise du coronavirus va « changer la nature même de la mondialisation dans laquelle nous vivons depuis quarante ans. Il est clair qu'elle arrive à la fin d'un cycle et qu'elle affaiblit la démocratie », poursuit-il. Pour faire face, le chef de l'exécutif plaide pour que l'Union européenne retrouve un « projet politique » et montre qu'elle n'est pas juste un « projet de marché ». « Quand c'est un projet politique, d'abord, l'humain est au premier chef », détaille-t-il. Il y a des notions de solidarité qui se jouent, et

ensuite l'économique en procède. N'oublions jamais que l'économie est une science morale. »

Le président français continue l'entretien en jouant la carte écologique : la pandémie est, selon lui, l'opportunité historique d'affronter le réchauffement climatique. Là-dessus, Emmanuel Macron est un peu Christophe Colomb découvrant l'Amérique : la moitié de l'humanité est déjà au courant, mais il espère en tirer le plein mérite. Quitte à débiter des lapalissades : « Le risque climatique semble lointain quand il affecte l'Afrique ou le Pacifique. Mais quand il nous atteint, c'est l'heure du réveil. » Analytant la crise comme un « profond choc anthropologique », il pense que ce choc nous aura appris que « personne n'hésite à prendre des choix profonds, brutaux, quand il s'agit de sauver des vies. C'est la même chose pour le climat ».

Voilà pour le discours. Sur la forme, rien de très nouveau en soi : Emmanuel Macron a toujours soigné et teinté de vert son image de jeune leader dynamique sur la scène internationale, jamais avare en punchlines de communicant. On se souvient de son « Make Our Planet Great Again », censé marquer sa différence avec son homologue américain Donald Trump. Une belle leçon de marketing politique mais la planète, elle, attend toujours.

En France, on peine à entrevoir la traduction en actes du fameux « jour

d'après ». Exemple avec le projet de loi de finances rectificatif (PLFR), voté samedi à l'Assemblée. Le texte jette les bases législatives du plan d'urgence de 110 milliards d'euros annoncé le 15 avril et promet 20 milliards aux grandes entreprises « stratégiques » – parmi lesquelles Air France ou Renault, des secteurs polluants. Les députés de la majorité ont refusé les amendements de la députée écologiste Delphine Batho ou de l'ex-macroniste Matthieu Orphelin qui proposaient des contreparties environnementales à ces firmes en échange de l'aide d'État, comme la réduction de leur empreinte carbone. « L'État actionnaire va à l'encontre de l'État-stratège », regrette Matthieu Orphelin, rejoint par le porte-parole de Greenpeace, Clément Sénéchal : « On repart tout droit vers le monde d'avant, à vitesse grand V. » Si un amendement de LaREM a été voté dans la nuit pour que ces entreprises soient « exemplaires » en termes de responsabilité sociale et environnementale, « en particulier en matière de lutte contre le changement climatique », il est prescriptif et n'impose rien. Pour le choix « brutal et profond », on repasse.

Seuls groupes à avoir voté contre le texte, les députés insoumis et communistes ont également dénoncé l'absence de contreparties sociales et environnementales, et rappelé que le projet de loi refuse de mettre à contribution grandes entreprises et grosses fortunes, en rejetant toute

discussion sur un retour de l'ISF.« Ne refaisons pas comme en 2008, où on a socialisé les pertes et privatisé les profits ! » s'est ainsi indigné Éric Coquerel (FI) dans l'Hémicycle.« Vous faites payer le travail, comme avant.

Nous voulons faire participer le capital », a aussi tancé Fabien Roussel (PCF). Il faut croire que le « choc anthropologique » que vit le chef de l'État n'a pas encore atteint les bancs de sa majorité.

Cyprien Caddeo ■

par Cyprien Caddeo,





POLITIQUE

Déconfinement

Déconfinement

Beaucoup de questions, peu de réponses

Avec l'annonce du déconfinement le 11 mai, une série d'interrogations se sont fait jour sans que le premier ministre ne puisse, dimanche, totalement les lever.

Assurer le service après-vente de l'allocution présidentielle s'est avéré être un casse-tête pour Édouard Philippe, dimanche. Dès le matin, Maitignon s'est échiné à prévenir : aucune grande annonce n'est programmée lors de la conférence de presse du premier ministre. D'ailleurs Jean Castex, en charge de l'organisation du déconfinement annoncé pour le 11 mai, assure que le dévoilement de son plan ne se fera pas avant fin avril. Le chef du gouvernement s'est donc livré à un exercice qui se veut « pédagogique », alors que le nombre de décès frôle les 20 000, mais que le total des personnes hospitalisées décroît. Le format, déjà vu trois semaines auparavant, comprenait scientifiques et ministre de la Santé à ses côtés.

La première mise au point est cependant venue de l'Élysée même, à propos du confinement prolongé pour les personnes âgées évoqué par le président lors de son intervention lundi dernier. Devant la levée de boucliers des plus de 65 ans, qui représentent une part non négligeable de l'électorat macroniste, le rétropéda-

lage ne s'est pas fait attendre.« Le chef de l'État ne souhaite pas de discrimination entre nos concitoyens après le 11 mai »et« en appellera à la responsabilité individuelle », a indiqué l'Élysée vendredi soir.

Plusieurs scénarios à l'étude

À l'autre bout de l'échelle générationnelle, la future réouverture des écoles est au cœur des préoccupations.« La reprise à partir du 11 mai sera progressive », insiste sur tous les tons Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale. Plusieurs scénarios seraient à l'étude rue de Grenelle : un déconfinement par tranche d'âge, par catégorie d'élèves ou encore par région. Les uns comme les autres posant une série de problèmes à propos desquels le ministre renvoie au travail en cours.« Nous échangeons actuellement avec les partenaires sociaux, les fédérations de parents, les délégués de la vie lycéenne mais aussi les collectivités territoriales pour déterminer les modalités précises de cet accueil », assène Blanquer, promettant une réponse d'ici deux semaines.

Les collectivités, communes en tête, sont aussi mises à contribution par le président de la République pour « permettre à chaque Français de se procurer un masque grand public ». Si nombre de villes, départements et régions ont multiplié les commandes et mettent en place des réseaux citoyens pour en confection-

ner, beaucoup alertent.« La somme de ces initiatives, aussi louables soient-elles, ne nous permettra pas de fournir des masques à tous les habitants au 11 mai », prévient Philippe Bouyssou, maire PCF d'Ivry, dans un courrier au préfet du Val-de-Marne.« Il est indispensable que le rôle des collectivités soit clarifié au niveau national en matière de commande, d'approvisionnement, de stockage et de distribution », demande également le maire EELV de Grenoble, Éric Piolle. De la même façon, le gouvernement est attendu au tournant sur la question des tests ou du traçage numérique, dont l'examen est pour l'instant prévu sans vote au Parlement.

Autre gros nœud de la reprise de l'activité : les transports en commun. Si les grandes villes, à l'instar de Paris, ont prévu de développer les pistes cyclables pour désengorger bus et métro sans saturer la circulation automobile, les opérateurs de transports en commun y estiment impossible le respect de la « distanciation sociale » et recommandent d'y rendre obligatoire le port du masque. Pour l'heure, l'exécutif préfère l'usage du terme « systématique »... À vingt jours du 11 mai, les questions demeurent plus nombreuses que les réponses.

Julia Hamlaoui ■

par Julia Hamlaoui,





SOCIAL-ECO

Plainte internationale contre Teleperformance

Le leader des centres d'appels est poursuivi par des syndicats devant l'OCDE pour sa gestion calamiteuse de la crise du coronavirus.

En matière sanitaire, Amazon n'a clairement pas le monopole de la mise en danger des travailleurs. Teleperformance, son prestataire et accessoirement leader mondial des centres d'appels qui compte Google, EDF et Apple parmi ses clients, prend aussi de grandes largesses avec les droits de ses salariés.

En raison de conditions de travail « choquantes et insalubres » dans dix pays, dont la France, l'Albanie, la Grèce, la Colombie et les Philippines, le syndicat international UNI Global Union et trois organisations françaises (CGT, FO et CFDT) ont décidé de poursuivre la multinationale hexagonale, qui emploie 331 000 salariés, devant l'OCDE.

D'après l'UNI Global Union, cette plainte liée au Covid-19 est la « toute première déposée au titre des principes directeurs de l'OCDE », qui indiquent que les entreprises doivent notamment respecter la liberté syndicale, la sécurité et la santé des travailleurs. La coalition de syndicats

demande « une intervention immédiate pour mettre fin aux violations du droit des travailleurs à bénéficier d'un lieu de travail sûr ». Dans un communiqué, Teleperformance « conteste » les accusations et certifie le respect des « réglementations et les directives locales et gouvernementales dans chacun des pays » où il a des activités.

Pourtant, ne serait-ce qu'en France, le géant de la télécommunication a été rappelé plus d'une fois à l'ordre par l'inspection du travail, qui a notamment fermé le site de Blagnac (Haute-Garonne) pour qu'il soit désinfecté. Selon Samira Alaoui, déléguée syndicale centrale CGT, Teleperformance bafoue la loi, car la distanciation sociale « n'est pas respectée », les salariés « travaillent sur des bureaux partagés » sans gants ni masques et les personnes ayant fait valoir leur droit de retrait « n'ont pas été payées ».

Des écarts manifestes

aux droits humains fondamentaux

« Ce qui se passe en France est grave mais c'est encore pire ailleurs », désespère Samira Alaoui, qui affirme « n'avoir jamais autant travaillé que depuis le début de la crise ». Aux Philippines, un exemple parmi tant d'autres, les travailleurs de Teleperformance « sont obligés de dormir par terre dans les locaux, pendant les trente jours du couvre-feu, ou de rester chez eux et de ne pas recevoir de salaire », explique l'UNI Global Union.

Des violations répétées du Code du travail et des écarts manifestes avec les droits humains fondamentaux qui ne semblent pas déranger outre mesure le gouvernement, puisqu'il a confié la gestion du numéro vert d'informations sur le Covid-19 à... Teleperformance. ■

par Emilio Meslet,





POLITIQUE

« Face à la crise, la mairie est le dernier rempart »

Pierre-Emmanuel Bégny, élu de Saâcy-sur-Marne, devait raccrocher le 15 mars, usé par sa fonction. La pandémie en a décidé autrement.

La dernière fois quel'Humanité l'a rencontré, c'était en février. Pierre-Emmanuel Bégny, maire de la petite commune de Saâcy-sur-Marne (Seine-et-Marne), s'apprétait à raccrocher les gants et remiser son écharpe d'édile. Il en avait gros sur le cœur. Tellement gros qu'il en avait même fait un livre pour expliquer son choix, partagé du reste avec près d'un maire sur trois, où il étrillait le désengagement de l'État dans les territoires, la perte des services publics, le manque de moyens et le désarmement des élus.

Ne se représentant pas, il devait passer la main, après le 15 mars, à sa première adjointe fraîchement élue. C'était compter sans le coronavirus et le report du conseil municipal d'installation de la nouvelle équipe. « C'est une bonne chose d'avoir repoussé les conseils municipaux, nous le demandions, il aurait été aberrant de réunir entre 30 et 60 personnes dans la même pièce en plein confinement, explique-t-il néanmoins. De plus, il vaut mieux que ce soit des équipes qui soient rodées à la gestion de la collectivité qui gèrent cette crise. Je trouve déjà scandaleux qu'on ait maintenu le premier tour. »

« Premier maillon de la

République »

Son quotidien de maire de crise, « gérer au mieux, au jour le jour ». C'est-à-dire faire respecter les mesures de confinement avec la police municipale, mais surtout organiser les solidarités à l'échelle de cette commune rurale de 1 800 habitants, relativement épargnée par le virus, comme le reste du département (comparé à d'autres territoires d'Île-de-France). Faire intervenir le CCAS pour organiser les courses des personnes âgées qui ne peuvent se déplacer, accueillir les enfants des personnels soignants dans l'école, tâcher de maintenir le marché du vendredi et du samedi pour qu'il y ait encore des produits frais à consommer.

Un rôle qui confirme ce qu'il savait déjà. « Le maire est le premier maillon de la République », disait-il. Et quand la France est en « guerre », l'édile est au front, en première ligne. « En période de crise, la mairie reste aux yeux des gens le dernier rempart, avance Pierre-Emmanuel Bégny. Le gouvernement ne pourrait absolument pas gérer une telle crise sans le relais des collectivités territoriales et des mairies. » Le futur ex-maire distribue d'ailleurs les bons points : « Les services de l'État envers lesquels j'étais très critique font pour le coup leur travail, ils entretiennent

le lien avec les élus locaux, j'ai le sous-préfet une fois, voire deux trois fois par semaine au téléphone. » Dommage qu'il ait fallu une pandémie pour renouer avec les communes...

Et d'ajouter : « Nous connaissons nos populations, surtout dans un petit territoire comme Saâcy, nous sommes en capacité de faire remonter rapidement l'information. » C'était d'ailleurs une des raisons avancées pour prolonger exceptionnellement le mandat des équipes en place. La fonction de maire, même en temps normal, requiert une certaine technicité, devant des normes de plus en plus nombreuses, venues de l'État ou de l'Union européenne. Alors commencer leur mandat en plein état d'urgence sanitaire aurait été un cadeau empoisonné pour les nouveaux conseillers. Pour le moment, l'équipe en place est donc maintenue jusqu'à nouvel ordre. Le conseil scientifique devant statuer le 23 mai, les conseils d'installation n'auront pas lieu avant juin, dans le meilleur des cas. L'écharpe tricolore va coller à la peau de Pierre-Emmanuel Bégny pour quelques semaines encore. ■

par Cyprien Caddeo





SOCIÉTÉ

Une carte scolaire encore plus inégalitaire

Alors que des dizaines de milliers d'élèves décrochent, en Île-de-France, des dizaines de fermetures de classes sont envisagées. Parents et enseignants sont en colère.

Les parents d'élèves du nord-est de Paris sont en colère. Très en colère, même. « Nous avons fait une réunion en visioconférence, raconte Muriel Larue, de la FCPE (principale fédération de parents) du 19e arrondissement. En plein confinement, la moitié des écoles de l'arrondissement était représentée. Cela n'arrive pas souvent. » C'est dire ! Dans ce même arrondissement, plusieurs pétitions circulent pour dénoncer les fermetures de classes qui s'annoncent. Car, aussi étonnant que cela paraisse, après cette année tronquée, des fermetures de classes en primaire sont bel et bien programmées à la rentrée prochaine.

On peut même dire qu'en certains endroits au moins, le gouvernement n'y va pas avec le dos de la cuillère : « Dans le Val-de-Marne, souligne le conseiller général PCF Pierre Garzon, on atteint un record puisque 104 fermetures sont projetées. » Dans cet autre département populaire d'Île-de-France qu'est la Seine-Saint-Denis, les choses ne s'annoncent pas mieux puisque c'est le seul département de la région pour lequel aucune création de poste n'est prévue, alors que les effectifs d'élèves y connaissent une démographie particulièrement dynamique.

Les réseaux d'éducation prioritaire premiers touchés

À Paris, le rectorat mettait en avant

une baisse prévue des effectifs de 1 700 élèves et rappelait que l'académie de Paris est plutôt mieux dotée que les autres, pour évoquer une « carte scolaire apaisée », rappelle Élisabeth Kutas, du Snuipp-FSU (premier syndicat du primaire). Certes, ironise la syndicaliste, « perdre zéro poste, c'est mieux que les 16 suppressions qui étaient prévues. Mais la baisse démographique recouvre des réalités différentes selon les arrondissements ». Ainsi, dans les cinq arrondissements du nord-est (10e, 11e, 18e, 19e et 20e), indique Muriel Larue, « on a plutôt une hausse en élémentaire et une tendance à la baisse en maternelle ». Pourtant, ce sont bien 10 fermetures qui sont prévues en primaire dans le 18e, 9 dans le 19e, 13 dans le 20e... « Comme par hasard, reprend la militante FCPE, ce sont des arrondissements qui concentrent l'essentiel des réseaux d'éducation prioritaire (REP) à Paris. Il y a 6 000 élèves en REP dans le 19e, 5 000 dans le 20e... »

FCPE et Snuipp demandent une « année blanche »

Pour Jean-André Lasserre, président de la FCPE parisienne, « une partie du problème vient du maintien des dédoublements en grande section de maternelle », l'une des mesures phares de Jean-Michel Blanquer. Avec des créations de postes réduites au minimum, ou nulles, il faut bien

prendre quelque part les enseignants nécessaires à ces dédoublements... La FCPE demande une « année blanche », permettant au moins d'envisager la rentrée en reprenant les choses là où elles étaient avant le confinement. Attente similaire pour le Snuipp, qui exige aussi « plus de postes pour avoir des classes à 25 hors REP et pas plus de 20 en REP », précise Élisabeth Kutas. « On sait que les inégalités scolaires ont explosé pendant le confinement, le service public de l'éducation doit se montrer à la hauteur de cet enjeu pour la prochaine rentrée. Il faudrait abonder, de manière exceptionnelle, les besoins en postes ».

Dans les arrondissements populaires de Paris, comme dans le Val-de-Marne ou en Seine-Saint-Denis, la contradiction entre cette situation et les paroles d'Emmanuel Macron lors de son allocution du 13 avril (« trop d'enfants, notamment dans les quartiers populaires ou dans nos campagnes, sont privés d'école... ») choque. « Rien n'est fait pour permettre de rattraper les choses sur le plan pédagogique », relève Pierre Garzon. « Au contraire, c'est la poursuite de la politique de réduction des dépenses publiques au détriment des services publics les plus fondamentaux comme la santé ou, ici, l'éducation. » Les commissions qui doivent fixer la carte scolaire commenceront à se tenir cette semaine. Elles risquent d'être rien moins qu'apaisées... ■





SOCIAL-ECO

De la presse gratuite pour les Ehpad

Les ouvriers du Livre CGT distribuent les invendus dans les résidences pour personnes âgées.

«J'allais livrer un paquet, mais je ne suis pas à la minute.» Dans le coffre de sa voiture, Guillaume Dumoulin a chargé des piles de magazines invendus, d'«une quarantaine d'exemplaires chacune». Direction, un Ehpad de Vénissieux (Rhône) rattaché à l'hôpital mutualiste de la ville. Guillaume est délégué syndical central CGT de la Société d'agence et de diffusion (SAD), principale filiale de Presstalis chargée de la distribution de la presse en province. Et, alors que nos aînés, cloîtrés dans leurs résidences, vivent difficilement cette période de strict confinement, son syndicat a pris l'initiative de distribuer les invendus dans les Ehpad. «On utilise toujours la même formule», sourit Guillaume Dumoulin, on dit qu'il s'agit de «casser la monotonie». L'idée a été soufflée par «un camarade de Nancy» et, à Nantes, les invendus ont été distribués dans les

hôpitaux.

Concrètement, «les copains préposés à la gestion des invendus, au lieu de les détruire, en récupèrent quelques-uns», explique Guillaume Dumoulin. Magazines féminins, people, de jardinage ou de sport, «tout ce qui peut permettre aux personnes âgées de s'évader un peu» est soigneusement mis de côté. «C'est très difficile pour les résidents des Ehpad, ils n'ont plus aucune visite, leur routine est devenue déprimante, alors un peu de lecture peut les aider à passer le cap.» À Vénissieux, cette solidarité bénéficie des moyens logistiques de l'union locale CGT. «Je livre les colis aux Ehpad avec la bagnole de l'UL», explique Guillaume. Le personnel des établissements, lui, est «ravi de cette initiative», s'enthousiasme le syndicaliste, qui rappelle que les précautions sanitaires sont respectées lors des li-

vraisons pour éviter toute contamination.« Nous ne voyons jamais les résidents, on dépose les colis dans le hall d'entrée. Les magazines y restent environ 24 heures avant d'être déballés et distribués», détaille Guillaume.

À Lyon, Nantes, Nancy ou au Mans, l'opération solidarité des ouvriers du Livre se décline en territoires. La Ville de Paris a même sollicité la maison mère de la SAD, Presstalis – qui gère la distribution en Île-de-France –, pour qu'elle organise la distribution des invendus dans les Ehpad de la capitale. Pour Guillaume, la prolongation du confinement est l'occasion de redoubler d'efforts pour casser un peu la spirale de l'isolement des personnes âgées. ■

par Marion D'allard,





L'urgence des libertés

L’état d’urgence ne peut être un état vide de droit où s’exercerait seule la violence pure du souverain. Protéger le corps social n’est pas seulement une question sanitaire.

Le passage de l’état ordinaire des choses à l’état d’urgence s’est fait «à côté» du droit. La meilleure preuve en est le vote de la loi d’urgence sanitaire le 23 mars pour valider rétroactivement les décisions prises depuis le 12 mars et fonder légalement celles à venir. Sans doute, le Président et le Premier ministre s’appuient sur les avis d’un comité de scientifiques. Mais ce comité n’avait aucune base légale alors que des comités scientifiques légalement constitués existaient : Santé publique France, la Haute Autorité de santé, le Haut Conseil de la santé publique...

Au demeurant, cette loi soulève trois questions constitutionnelles. La première est celle de la durée de mise à l’écart du Parlement ; la deuxième est l’étendue des compétences transférées à l’exécutif : exercice des libertés, enseignement, régime de propriété, procédure pénale, droit du travail, régime électoral, c’est tout le domaine législatif posé à l’article 34 de la Constitution qui est «donné» au Premier ministre ; la troisième question est celle de la place extraordinaire accordée au comité de scientifiques : alors que les mesures prises et à prendre sont de nature à porter atteinte aux libertés, il aurait été logique de prévoir la consultation préalable du Conseil constitutionnel (comme le prévoit le pourtant très critiqué article 16 !) ou de la Commission nationale consultative des droits de l’homme, institution créée

en 1947 à l’initiative de René Cassin et placée auprès du Premier ministre.

L’état d’urgence ne peut être un état vide de droit où s’exercerait seule la violence pure du souverain. En France comme à l’étranger. Protéger le corps social n’est pas seulement une question sanitaire. C’est aussi une question juridique car ce qui fait un corps social, c’est l’adhésion des individus à un même patrimoine de droits et libertés. En 2015, après Charlie, les citoyens ont fait corps en se rassemblant sur la liberté d’expression. En 2020, chaque soir à 20 heures, ils font corps en reconnaissant et exprimant par leurs applaudissements le principe de fraternité. Oublier ces droits ou y porter atteinte, c’est dissoudre le corps social en une simple juxtaposition d’individus : «*Il n’y a pas de société, il n’y a que des individus*», disait Margaret Thatcher, ouvrant ainsi le cycle du néolibéralisme.

La santé du corps social impose que toutes les mesures attentatoires aux droits et libertés garantis par la Constitution soient abolies à la fin de l’état d’urgence. Et peut-être aussi, comme après chaque grand choc existentiel, de reconstituer le corps social sur la base d’un principe oublié et pourtant inscrit à l’article Ier de la Déclaration de 1789 : celui de l’utilité commune – et non comme aujourd’hui des intérêts privés ou des héritages – pour fonder les distinctions sociales.

Parmi les signataires : Dominique Rousseau professeur de droit public émérite, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, Véronique Champel-Desplats professeure de droit public, université Paris-Nanterre, Fulco Lanchester professeur de droit constitutionnel italien et comparé, Sapienza Università de Rome, Marc Verdussen, professeur de droit public, université catholique de Louvain, Dominique Méda professeure de sociologie, université Paris-Dauphine, directrice de l’Irisso, Anderson Vichinkeski-Teixeira professeur de droit constitutionnel, Unisinos, Brésil, Marc Carrillo professeur de droit public, université Pompeu-Fabra, Barcelone, David Mendieta professeur de droit constitutionnel, université de Medellín, Colombie, Henri Leclerc avocat, président d’honneur de la Ligue des droits de l’homme, Monique ChemillierGendreau professeure émérite de droit public, université Paris-Diderot, Katia Dubreuil présidente du Syndicat de la magistrature, Estellia Araez avocate, présidente du Syndicat des avocats de France, Lauréline Fontaine professeure de droit public, université Paris-III-Sorbonne nouvelle, Daniel Luhet magistrat honoraire, Jean-Jacques Gandini ex-président du Syndicat des avocats de France, Serge Slama professeur de droit public, université GrenobleAlpes, Diane Roman professeure de droit public, université Paris-I-PanthéonSorbonne, Simone Gaboriau magistrate honoraire, ex-présidente du Syndicat de la

magistrature, Eleonora Bottini professeure de droit public, université de CaenNormandie, François-Victor Colcombet magistrat honoraire, Claire Chatelain chargée de re-

cherches en histoire moderne, CNRS, Centre Roland-MousnierSorbonne Université, Maurice Zavaro magistrat honoraire, Xavier Arbós professeur de droit constitutionnel, université

de Barcelone, Paulo Trindade Dos Santos professeur de droit public, université de l'Ouest, Santa Catarina, Brésil.■





StopCovid, un bracelet électronique pour tous

L'application est une démarche idéologique destinée à limiter les libertés. Il faut s'opposer à ce projet qui ne sera ni efficace ni sans danger.

L'outil de tracking proposé par le gouvernement n'est ni efficace ni sans danger. Et surtout, loin de se contenter de menacer la vie privée, ce n'est ni plus ni moins qu'une forme de bracelet électronique généralisé et donc la mise en détention globale de tous les Français qui est aujourd'hui plébiscitée par le gouvernement. Il s'agit en réalité de pallier ses propres carences dans la gestion de l'épidémie.

Comme le savent les personnes qui utilisent des casques connectés ou qui essaient de payer leur taxi en carte bancaire, l'utilisation de la technologie Bluetooth est extrêmement complexe et soumise à de nombreux et fréquents ratés. Le choix de l'utilisation d'un smartphone écarte immédiatement 13 millions de Français qui n'en possèdent pas - notamment les enfants et les personnes âgées. Quant au développement et à la maintenance d'une application de ce type, alors même que son efficacité sera extrêmement limitée, on ne peut souhaiter que du courage à l'équipe qui devra développer dans un temps record un logiciel capable de fonctionner sur les milliers de modèles de smartphones différents existants en France avec toutes leurs spécificités qui peuvent poser problème, d'assurer le suivi des pannes, des mauvaises installations, des spécificités matérielles.

Le souvenir de l'échec cuisant de Système d'alerte et d'informations aux populations (SAIP) devrait servir de

leçon. Reprenant elle aussi des technologies compliquées à mettre en œuvre, cette application qui devait prévenir les Français en cas d'alerte terroriste n'a jamais réellement fonctionné.

Reste encore le renversement de cadre rhétorique qui serait impacté par la mise en œuvre de ce bracelet virtuel de tracking. En effet, si tous s'accordent aujourd'hui pour critiquer à différents degrés la politique de crise du gouvernement, celui-ci s'est régulièrement défendu en faisant peser la responsabilité de l'épidémie sur les citoyens eux-mêmes. Les Français se sont vu reprocher d'être allés se promener dans les parcs alors qu'on leur demandait le même jour d'aller voter, d'avoir créé la panique en cherchant à se procurer des masques alors qu'il faudrait aujourd'hui les rendre obligatoires, etc.

De la même façon, une application de ce type permettra aisément à l'exécutif de s'extraire de sa responsabilité en la transférant sur les citoyens qui auront trop peu ou mal utilisé l'application. En réalité, il importe peu que son installation soit volontaire et qu'elle soit accompagnée de quelque comité éthique que ce soit. Le consentement n'est pas un sésame pour toutes les atteintes aux libertés, et ce, encore moins quand il est contraint par la peur de l'épidémie, ou par la coercition directe ou indirecte à travers des sanctions plus ou moins informelles - pense-t-on à la possibilité que l'application soit im-

posée aux salariés par des employeurs ou à des étudiants par leurs établissements d'enseignement ?

Il ne s'agit ni plus ou moins que d'imposer aux Français ce qui s'apparente en fait à une forme alternative de privation de liberté. A cet égard, et au vu de l'opposition qu'il suscite, il convient d'ajouter que la possibilité de voir aboutir le projet dans les délais impartis semble particulièrement difficile puisque s'agissant d'une forme de détention limitant la liberté d'aller et venir des citoyens, un texte de loi serait nécessaire - de même que pour imposer cette application aux stores des plateformes.

Mais de toute façon, il est inutile de prétendre que cette solution n'aurait qu'une vocation exceptionnelle et qu'elle serait limitée à la période de la crise. D'une part, nul ne sait combien de temps durera la crise sanitaire que nous traversons. D'autre part, il faut se souvenir que ce projet s'inscrit dans une continuité de projets de tracking élaborés par le gouvernement, notamment en ce qui concerne la reconnaissance faciale - lesquels soulevaient déjà les mêmes questions, à la fois techniques, morales et sociétales.

Autrement dit, le projet de bracelet électronique virtuel que représente l'application StopCovid n'est pas une réponse au Covid-19 : c'est une démarche idéologique destinée à limiter les libertés des personnes selon une logique reposant à la fois sur la

culpabilisation méritocratique des individus, et sur le fantasme d'une technologie permettant de les contraindre par la norme, la surveillance et la sanction. Or, dans une période de crise, le rôle du gouvernement devrait être de préserver la dignité de la personne humaine, de fournir des masques, des médicaments, d'assurer la logistique de la crise, pas de profiter de la situation pour mettre en œuvre des idées qui étaient rejetées jusqu'alors. C'est avec les mêmes méthodes que les Etats-Unis ont mis en œuvre après le 11 septembre 2001 le dispositif de surveillance qui a finalement été ré-

vélé et dénoncé par Edward Snowden en 2013.

C'est pourquoi il faut s'opposer absolument à ce projet quel que soit le gouvernement qui le promeut et quelles qu'en soient les garanties. S'il est utile, de nombreuses entreprises ou associations seront prêtes à développer avec plus d'efficacité des solutions fonctionnelles, utilisant des standards ouverts, un code source mis à disposition sous forme de logiciel libre, et avec des niveaux de garantie qui les mettront à la portée des réclamations des citoyens. S'il n'est pas utile, ce n'est pas seulement les

garanties offertes par le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui sont menacées, c'est la première phrase de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : «*Les individus naissent libres et égaux en droit.*» Et puisqu'il est à la mode de prendre des analogies guerrières et de citer Clemenceau, c'était lui qui rappelait dans son discours de guerre de 1918 : «*Notre devoir est de faire la guerre en maintenant les droits du citoyen, en sauvegardant non pas la liberté, mais toutes les libertés.*» ■

par Jean-Baptiste Soufron





CORONAVIRUS

L'AP-HP expérimente l'isolement de malades à l'hôtel

Le dispositif pilote «Covisan», lancé avec l'appui du groupe Accor, vise à casser les chaînes de transmission du virus

De nombreux spécialistes de santé publique réclamaient depuis plusieurs semaines la mise en œuvre d'une telle stratégie, c'est désormais une priorité pour l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP): limiter coûte que coûte les chaînes de transmission du Covid-19, notamment au sein des familles, en repérant et isolant des personnes potentiellement contaminantes. Et ce pour éviter toute nouvelle flambée épidémique alors que se profile la phase de déconfinement, prévue à partir du 11 mai.

En concertation avec des collectivités territoriales, en premier lieu la Mairie de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, l'AP-HP expérimente depuis mercredi 15 avril un dispositif de suivi sur trois sites pilotes : la Pitié-Salpêtrière (13e arrondissement), les hôpitaux Bichat (18e) - Louis-Mourier à Colombes (Hauts-de-Seine), et Avicenne à Bobigny (Seine-Saint-Denis). Pour endiguer la transmission du virus à l'entourage, diagnostic, équipements et hébergement à l'hôtel si nécessaire sont proposés aux personnes infectées dont l'état ne nécessite pas ou plus d'hospitalisation.

Baptisé «Covisan», «ce projet s'inscrit dans la politique nationale de déconfinement et de prévention d'une deuxième vague. On fonctionne sur un pied d'égalité avec la médecine de ville, ça leur permet d'inclure leurs propres patients», précise au Monde Martin Hirsch, le directeur général de

l'AP-HP.

Valeur de test

L'initiative avait été ébruitée jeudi par Sébastien Bazin, PDG du groupe hôtelier Accor, qui avait annoncé, sur France Inter, mettre à disposition une partie de ses établissements pour ces malades pas ou peu symptomatiques. Pour l'heure, seuls trois hôtels du groupe, à proximité des quatre hôpitaux concernés, sont mobilisés. Il n'y aura pas de médicalisation des hôtels au sens strict. «C'est là où notre expérience d'avoir suivi 50 000 patients à distance à travers la plate-forme Covidom depuis un mois est utile, nous avons rodé un système de suivi de personnes porteuses de Covid», assure Martin Hirsch, qui précise que la Croix-Rouge sera aussi mobilisée. Pour assurer les tests de dépistage, les équipes d'intervention seront constituées d'infirmiers et d'internes.

Le dispositif, sous l'égide de la préfecture d'Ile-de-France et de l'Agence régionale de santé, s'effectuera sur la base du volontariat. Pour les personnes qui souhaitent rester chez elles, «des équipes vont être formées pour les accompagner et les aider à s'organiser, vérifier qu'elles disposent du matériel de protection individuel, résume Jean-Louis Missika, adjoint à la maire de Paris chargé de l'urbanisme. Et pour éviter qu'elles se rendent dans les magasins, on leur livrera des repas ou produits frais».

En Seine-Saint-Denis, qui fait partie des départements les plus touchés par un excès de mortalité lié à l'épidémie de Covid-19, seront réalisées des enquêtes épidémiologiques parallèlement à la détection de «clusters» locaux. «L'idée est de mobiliser un ensemble de partenaires : services sociaux, associations, bailleurs sociaux, car au-delà de la dimension de santé, il faut articuler l'accompagnement social pour les familles et les enfants», explique Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

La durée de cette opération n'a pas encore été fixée. La phase pilote sera menée pendant «quelques jours pour tirer le plus d'enseignements possible, indique Martin Hirsch. Si ces pilotes donnent des résultats favorables, ils seront utiles pour élargir et dupliquer le dispositif.» Cet accueil limité semble aussi avoir valeur de test pour Accor. Toutefois, le groupe, qui compte 1 700 établissements en France, se déclare capable de monter rapidement en puissance. Selon M. Bazin, il y aurait déjà «plus de 300 hôtels volontaires».

«L'opération ne nous coûte rien ni ne nous rapporte», précise le numéro un de l'hôtellerie en Europe, dont près de 300 établissements accueillent déjà des personnels soignants ou des routiers depuis quelques semaines. En revanche, l'AP-HP – qui a déjà recours aux locaux du centre national d'entraînement de la Fédération française de tennis, dans le 16e ar-

rondissement de Paris et à un bâtiment de l'hôpital Sainte-Périne voisin – devrait verser de 30 à 50 euros, «prix coûtant», par chambre occupée aux propriétaires des hôtels.

L'ouverture de structures intermédiaires permettant de mettre en quarantaine des patients atteints de formes simples ou modérées de Covid-19 a déjà été mise en place à l'étranger, comme en Chine, en Espagne ou en Italie. Depuis le début de la pandémie, le groupe Accor a lui-même ouvert certains de ses hôtels en Corée du Sud et en Espagne. Jusqu'à présent en France, si des pa-

tients atteints du Covid-19 ont été mis à l'isolement, c'est d'abord pour soulager des hôpitaux sous forte tension. Comme dans les Pyrénées-Orientales, où, depuis le 26 mars, un hôtel de la périphérie de Perpignan a ainsi permis de libérer des lits d'hospitalisation.

L'initiative de l'AP-HP vient «un peu tard mais mieux vaut tard que jamais», estime le professeur Eric Caumes, chef du service des maladies infectieuses à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. C'est une politique qui devrait concerner la France entière, c'est assez symbolique des initiatives locales

ou régionales qui ne font que témoigner qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion républicain». Selon lui, il serait urgent de s'attaquer à des «clusters» plus importants encore que la cellule familiale : «Quid par exemple des grosses chaînes de transmission dans les hôpitaux de l'AP-HP, des structures médico-sociales intermédiaires, des foyers de travailleurs, de migrants? C'est un vrai problème.» ■

par Guy Dutheil Et Élisabeth Pineau Guy Dutheil Et Élisabeth Pineau





Avis d'expert | Droit social Le droit du travail après les dérogations

Le tsunami économique et donc organisationnel causé par le Covid-19 a entraîné une avalanche de textes, indispensables à nombre d'entreprises pour s'adapter rapidement à la chute parfois abyssale de leur activité. But : éviter des licenciements massifs, mais aussi préparer l'après. Crainte : que ces mesures d'exception perdurent au-delà des circonstances exceptionnelles qui les ont fait naître.

Mais avant d'évoquer des «mesures liberticides», il convient, comme le font nos juges, de vérifier trois critères : le texte est-il justifié par la gravité de la situation ? Proportionné au but recherché ? Et limité à la durée prévisible de l'urgence en cause ? En n'oubliant pas notre cher La Fontaine : «Ne faut-il que délibérer, la cour en conseillers foisonne. Est-il besoin d'exécuter, l'on ne rencontre plus personne !»

Revue des quatre catégories de réformes.

– D'abord celles à durée très déterminée et pragmatiques, par exemple pour faire fonctionner le dialogue social. Ainsi de la visioconférence, voire des conférences téléphoniques, en matière de négociation collective ou de réunions du comité social et

économique, logiquement limitées à la seule période d'urgence sanitaire (jusqu'au 24 mai). Même si elle devait être renouvelée, l'idée d'une digitalisation totale de ces réunions n'est réclamée par personne.

– Les mesures visant le temps de travail, pour les seuls «secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation et à la continuité de la vie économique et sociale», fixées par décret. L'ordonnance du 25 mars permet de déroger à la durée maximale quotidienne pouvant passer de 10 heures à 12 heures, et hebdomadaire de 48 heures à 60 heures. Ces mesures visent donc les secteurs en forte tension : il paraît difficile d'embaucher du jour au lendemain des infirmières ou des chauffeurs routiers.

Autorisées en cas «d'événements exceptionnels» par les directives de 1989 et 2003, ces dérogations sont valables jusqu'au 31 décembre 2020, pour permettre un rebond rapide.

– Nouveauté la plus sensible : celle visant les jours de repos ou de congé, pour amortir le choc. Avec la prise anticipée de jours de congé, mais aussi de RTT ou figurant sur le compte épargne-temps. Rude question, en forme de conflit des logiques : côté salarié, le confinement

ne ressemble en rien à des vacances. Mais pour des entreprises exsangues, avec trois mois sans recettes, c'est une question vitale que de pouvoir répondre sans délai à la demande. Les premiers accords signés montrent qu'un consensus est possible sur un mix «congés + RTT», avec une dizaine de jours à prendre avant le 31 mai. Sans oublier que négocier loyalement pendant la crise facilitera la reprise.

– Enfin, l'activité partielle et son coût astronomique, avec des contrôles administratifs a posteriori. L'entreprise devra alors justifier de son impérieuse nécessité, et mieux vaudra alors avoir pensé à la prise anticipée de jours de congé ou de repos.

Permettant d'éviter des dizaines de milliers de faillites, cette flexibilité interne plutôt qu'externe (licenciements économiques) devait effectivement être privilégiée... si, une fois la tempête passée, cette ardente obligation demeure pour les entreprises ayant besoin de nombreux mois pour se refaire : avec par exemple la signature d'un accord de performance collective, permettant de réduire la masse salariale sans licenciements. Pour éviter fracture et facture sociales. ■





CORONAVIRUS

Dans les quartiers populaires, une vie à bout de souffle

De la Seine-Saint-Denis aux quartiers nord de Marseille, les habitants les plus précaires, en grande difficulté, sont soutenus par un faisceau de solidarités inédites, réinventées dans l'urgence

Ily a ceux qui ont encore un travail et prennent tous les risques pour le garder. Ceux qui craignent pour l'avenir de leurs enfants. Et il y a ceux qui ont faim. Ce sont souvent les mêmes. Les quartiers populaires entament leur deuxième mois de confinement à bout de souffle, mais encore soutenus par un faisceau de solidarités inédites, réinventées dans l'urgence.

Ce matin-là, à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), les premiers sont arrivés à 8 heures, soit trois heures avant l'ouverture des portes de la maison de la jeunesse de la ville. A 11 heures, la file d'attente s'étirait sur 300 mètres. Mercredi 15 avril, ils étaient des centaines à patienter pour remplir leurs chariots de salades, courgettes, pommes, yaourts et crème fraîche. Sans débourser un centime. Organisée par le collectif Aclafeu et le centre social Toucouleurs, avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, cette distribution alimentaire était la troisième en huit jours. 190 personnes se sont présentées la première fois, 490 la deuxième, puis 750.

Les cinquante palettes de nourriture données par des anciens des quartiers, grossistes, semi-grossistes et vendeurs – «qui n'ont pas oublié d'où ils venaient», se félicite le cofondateur du collectif, Mohamed Mechmache –, n'ont pas suffi à répondre à la demande. Du jamais-vu. «Il y a urgence dans ces territoires, tout va se

casser la gueule, alerte-t-il. Des centaines de personnes que nous ne connaissons pas sont en train d'apparaître sur nos radars. On ne sait pas comment elles vont trouver les ressources un mois de plus pour se nourrir.»

Dans la queue, il y avait Samia (les prénoms ont été changés), une aide-soignante de 42 ans, mère de quatre enfants, dont le salaire ne suffit plus à financer le budget nourriture du foyer, qui a été multiplié par trois depuis le début du confinement. Il y avait Evana aussi, la mine lasse, assise sur son déambulateur, le visage recouvert d'une épaisse couche de fond de teint trop clair.

Evana a 48 ans mais elle en paraît vingt de plus. Elle ne s'est jamais remise d'un accident de voiture qui l'a laissée avec le bassin cassé. C'était en 2014. Depuis, elle n'arrive pas à rester debout plus de quelques minutes et vit d'une petite pension d'invalidité, qui ne suffit pas à payer son loyer. Le confinement est en train de la cloquer sur place. Jusqu'à présent, ses amis et sa famille l'aidaient à boucler ses fins de mois en lui donnant des «petits billets de 10 euros ou 20 euros par-ci, par-là, mais ils ne peuvent plus venir me voir, alors j'accumule les dettes et je n'ai plus rien pour nous nourrir, moi et ma fille».

«Mes enfants ont faim»

Lors de son allocution du 13 avril, Emmanuel Macron a annoncé le versement d'une aide financière exceptionnelle pour «les familles modestes avec des enfants, afin de leur permettre de faire face à leurs besoins essentiels». Chaque famille bénéficiaire du RSA ou de l'allocation de solidarité spécifique recevra 150 euros, plus 100 euros par enfant, et les familles touchant des aides au logement percevront également 100 euros par enfant. «Pffff..., souffle Ahmed, ça ne va pas suffire.» Ahmed n'est pas du genre commode. Père autoritaire de sept enfants, il est au chômage partiel depuis que le restaurant dans lequel il fait la plonge a fermé ses portes. «A force de rester là sans rien faire, mes enfants ont faim toute la journée et ce que je touche ne suffit pas!», lance-t-il, sur les nerfs. Avec l'arrêt de la cantine à 1 euro le déjeuner, il n'a plus les moyens de subvenir aux besoins de sa famille. Une situation qu'il vit comme une humiliation. A peine évoqués les paniers-repas qui lui sont offerts par une association, il raccroche le téléphone sans préavis.

«Dans certaines familles très modestes, le repas de la cantine est le seul repas de la journée de l'enfant, témoigne Eddy, 42 ans, éducateur de vie scolaire dans un lycée du département de Seine-Saint-Denis, qui, «en temps normal», distribue des barquettes à emporter composées des restes du jour aux élèves les plus démunis. «Avec le confinement, nous

avons créé un groupe WhatsApp pour tenter d'identifier les plus en difficulté, et chacun de nous achète ce qu'il peut pour eux. Le coronavirus a un effet loupe sur tous les dysfonctionnements et toutes les inégalités.»

Ahmed reçoit ses paniers de l'association Têtes grêlées, lancée par Sylla Wodiouma, surnommé «Djoums» dans le quartier des Quatre-Chemin, à Pantin (Seine-Saint-Denis). Le jeune homme de 34 ans distribue chaque semaine quelques dizaines de «kits» composés de nourriture et de produits d'hygiène qu'il a pu financer grâce à l'appel aux dons lancé sur la plate-forme Leetchi. Il a récolté un peu plus de 6000 euros en trois semaines. «Beaucoup de familles qui travaillaient en tant qu'intérimaires ou non déclarées n'ont plus rien, - elles ont tenu deux semaines et puis tout s'est effondré», raconte «Djoums». Les listes de personnes à soutenir, dont les noms lui sont signalés par des voisins, des travailleurs sociaux et des amis, «explosent», témoigne-t-il.

Sur ces listes figure désormais Nassira. La jeune femme de 29 ans parle à voix basse pour ne pas réveiller ses quatre filles âgées de 13 ans à 5 mois. Il est pourtant midi. «Les aînées se couchent vers 2 heures du matin et je les laisse dormir le matin, je les réveille à l'heure du déjeuner, peu avant de mettre les petites à la sieste, comme ça, elles peuvent être un peu tranquilles pour faire leurs devoirs.» Sans travail ni mari, elle vit des allocations familiales et accueille dans son deux-pièces de 41 mètres carrés du quartier des Courtilières, à Pantin, son père de 65 ans atteint d'un cancer du foie. Elle dort avec ses quatre filles dans une chambre minuscule et ne veut surtout pas qu'elles sachent qu'elle n'a plus les moyens de les nourrir. «Qu'est-ce que mes enfants vont penser de moi,

que je ne suis pas capable de prendre soin d'elles?», confie-t-elle, - tenaillée par la «honte».

Plus un sou

Fatoumata elle aussi a honte. Et peur. Ivoirienne, sans papiers, elle se terre avec ses trois enfants dans une modeste HLM d'une cité de l'Essonne qu'elle sous-loue pour 300 euros par mois. Elle n'est pas sortie de chez elle depuis le début du confinement, pas même pour faire des courses, - terrorisée à l'idée d'être contrôlée par la police omniprésente et - susceptible de lui demander - attestation et pièce d'identité à tout instant. Impossible de se faire livrer, elle n'a plus un sou. La nourriture commence à manquer. Fatoumata travaillait jusqu'au début du mois de mars : elle faisait des ménages dans des hôtels en «empruntant» les - papiers d'une autre, moyennant 20 % sur les sommes qu'elle rapportait. Mais il ne reste rien des 800 euros gagnés entre le mois de février et le début du mois de mars. C'est sa fille aînée de 16 ans qui a fini par lancer un SOS à la responsable d'une association de quartier qu'elle a l'habitude de fréquenter. La directrice a mis 80 euros de sa poche pour lui faire un premier panier et le déposer devant sa porte. «Toutes les associations et les centres sociaux sont fermés, les gens ne savent pas vers qui se tourner», dit-elle. L'une de ses collègues a pris la suite, la semaine suivante.

Au moment où certaines familles apparaissent pour la première fois sur les radars des associations, d'autres, au contraire, ne répondent plus à l'appel. Comme en témoigne une professeure de français dans un collège de Seine-Saint-Denis, qui dit avoir perdu le contact avec 40 % de ses élèves. Dans les quartiers nord de Marseille, Fatima Mostefaoui tire la sonnette d'alarme. Dans un texte rédigé au nom du collectif des femmes

des quartiers populaires, elle écrit : «Je suis pauvre, triste, un peu en colère; non, beaucoup en colère (...). Hier déjà, dans ma cité, la réussite scolaire était un rêve inaccessible. Alors là, pour moi, l'école à la maison, c'est un tsunami qui va me noyer et emporter mes enfants.» Fondatrice de l'association Avec nous, la militante a lancé l'opération «Partage ton Wi-Fi» pour inciter les résidents qui disposent d'un réseau Internet à en faire bénéficier leurs voisins en dévoilant leurs codes d'accès.

Nadia, elle, est à deux doigts de «tout lâcher», le suivi des devoirs à la maison, auxquels elle «ne comprend rien», les courses au rabais, qui l'obligent à nourrir ses deux enfants de pain fait maison et de pâtes, les négociations, «qui n'aboutissent à rien» avec son bailleur social pour lui permettre d'échelonner le paiement de son loyer. A 45 ans, elle vit dans le 3e arrondissement de Marseille, l'un des plus pauvres de la cité phocéenne. Le 17 mars, premier jour du confinement, elle a perdu son travail - au noir, en tant que femme de ménage pour des particuliers - et la rémunération qui allait avec - un peu moins de 500 euros par mois. «Ma voisine est en dépression, je ne vais pas tarder à la suivre», annonce-t-elle en tirant sur sa cigarette. Elle n'a qu'une crainte : que l'épidémie de Covid-19 «détruise l'avenir de [ses] enfants». Son fils, lycéen, et sa fille, collégienne, sont en train de «perdre le fil», dit-elle, et d'accumuler un retard qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir rattraper, malgré le prêt d'un ordinateur via l'association Avec nous.

Colère

A 800 kilomètres de là, on a croisé Sofia sur un bout de trottoir de Clichy-sous-Bois, un cabas dans chaque main remplis de denrées gracieusement distribuées par Aclefieu. Seize ans à peine, silhouette fluette,

mots écorchés, cette «fervente lectrice» d'Emile Zola évoque sa mère, femme au foyer, son père, qui a pris la poudre d'escampette, elle raconte les efforts «immenses» qu'elle fournit pour figurer parmi les premières de sa classe de seconde, parle de «l'influence de son milieu» qui la condamne «à la misère». Pour résumer l'angoisse de ce confinement et les conséquences «tragiques» sur sa vie, elle raconte les «droits qu'elle n'a jamais eus» et les «chances qu'elle n'aura jamais plus». Elle est convaincue. Sofia est en colère, elle est en train de décrocher, et elle le sait. Impossible de suivre le rythme de l'école à la maison. Chez elle, «pas d'ordinateur, pas d'imprimeuse, un seul téléphone pour quatre enfants». Tout est dit. Elle tourne les talons. «Si ceux qui ont de la chance dans la vie s'inquiètent de l'après, interroge Mohamed Mechmache, imaginez ce que ressentent ceux qui n'ont rien.» Ou si peu.

Le père Patrice Gaudin les voit chaque matin aux arrêts de bus, les aides-soignantes, les caissières, les livreurs, les travailleurs du BTP, les éboueurs. Chaque matin, il voit ces «colonnes de travailleurs de l'ombre» passer devant son église du Christ-Ressuscité plantée au cœur de Bondy Nord, en Seine-Saint-Denis, tous ces «héros silencieux de nos cités» dont il admire le «sens du devoir». Le «père Patrice», comme l'appellent les résidents du quartier, se dit «horrifié» par les inégalités que génère ce confinement. Avec sa carrure de rugbyman et son franc-parler – «avant d'arriver ici, il y a cinq ans, j'y connaissais que dalle aux cités» –, il veut défendre l'honneur de ceux dont «on dit trop souvent, depuis quelques semaines, qu'ils ne respectent pas les règles du confinement» et à qui «on ne rend pas assez justice», malgré les risques auxquels ils sont exposés au quotidien.

Keltoum a subi les foudres de son mari, furieux qu'elle se mette en danger. «Il aurait préféré que je m'arrête, mais finalement il a compris.» Cette femme de 36 ans a dix ans de labeur dans la grande distribution derrière elle et la conviction d'avoir «un rôle important». Elle occupe le poste de manageuse dans les rayons d'un petit supermarché de Seine-Saint-Denis. Six de ses collègues ont fait valoir leur droit de retrait. Ils ont été remplacés par des étudiants de l'université Paris-VIII. «Il faut faire tourner le magasin, dit-elle. Si je m'absente, il n'y aura plus rien dans les rayons.»

Keltoum est responsable des commandes et du réapprovisionnement. A l'occasion, elle fait aussi des remplacements en caisse. Depuis le 17 mars, le panier moyen du consommateur a presque doublé, passant de 12 euros à 22 euros. «Les gens achètent plus, du coup, j'ai une charge de travail deux ou trois fois supérieure à la normale, le tout dans une atmosphère très pesante», confie-t-elle. Tous les jours, depuis un mois, la jeune femme adopte le même rituel en rentrant chez elle : elle ouvre la porte, pose son sac à terre, retire ses chaussures, se déshabille dans l'entrée, met le tout à laver et fonce sous la douche. «J'essaie de ne pas être parano mais il y a de l'angoisse, et encore, heureusement qu'on a des visières maintenant pour nous protéger des clients.»

«On a besoin de nous»

Depuis trois semaines, Phaudel Khebchi passe ses journées à imprimer des visières en 3D qu'il distribue ensuite aux caissières et aux personnels soignants des commerces et hôpitaux voisins. Directeur du musée numérique La Micro-Folie, à Sevran (Seine-Saint-Denis), il a déjà fabriqué plus de 200 visières qu'il a appris à confectionner grâce aux fiches techniques partagées sur Internet par

les makers du réseau des visières solidaires. «Le plus pénible, se désole Keltoum, c'est de voir que beaucoup de gens n'ont rien changé à leurs habitudes, ne serait-ce que par respect pour nous. Ils viennent faire leurs courses tous les jours, parfois plusieurs fois par jour, et parfois, seulement pour s'acheter une barquette de fraises.»

«Si on se retire, qu'est-ce que les gens vont devenir?», lance Sosthène, le directeur du supermarché, tout aussi habitué par sa mission que sa manageuse. On est un peu comme le personnel de santé, on a besoin de nous.» Lorsqu'il a entendu la ministre du travail, Muriel Pénicaud, le 1er avril, inviter les entreprises privées à verser une «prime exceptionnelle de pouvoir d'achat» (défiscalisée et exonérée de charges salariales et patronales) de 1000 euros, destinée à «soutenir ceux qui sont au front», il a cru pouvoir annoncer une bonne nouvelle à ses 25 salariés. «Sauf que pour l'instant, personne ne nous en a parlé, s'inquiète le directeur. Cette prime, c'est une aide financière, oui, mais pas seulement, c'est aussi une forme de reconnaissance dont nous avons tous besoin pour tenir le coup psychologiquement.»

«Moi, la prime de 1000 euros, je n'y ai pas droit!», affirme Stéphane Lafeuille. Depuis trois ans, le quadragénaire est éboueur intérimaire à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne). Il n'a jamais décroché de CDI, il enchaîne les contrats journaliers payés au smic. «Avec mes collègues intérimaires, on vit dans la grande précarité. Si on remplit le frigo, on chope le corona.» Avant l'intervention de Mamadou Sy, commercial et conseiller municipal, qui a dégoté un lot de 100 masques qu'il a distribués aux éboueurs de la ville, il travaillait sans aucune protection. «Aujourd'hui encore, on fait nos

tournées avec des petits gants en plastique, alors que les poubelles des particuliers débordent et que les gens jettent leurs déchets médicaux, leurs mouchoirs, leurs masques et leurs gants en vrac dans les poubelles au couvercle jaune, normalement exclusivement dédiées au tri sélectif, - dénonce-t-il. L'angoisse est perma-

nente, si j'attrape le virus, je n'ai rien, aucun filet de sécurité.» Impossible d'exercer un quelconque droit de retrait, il n'est pas salarié.

«A ce rythme, dans un mois, nous, travailleurs au noir, travailleurs précaires, habitants des quartiers, enfants des quartiers, on va se retrouver

définitivement hors jeu, redoute Nadia, de Marseille. Pour l'instant, on tient grâce aux solidarités locales et parce qu'on ne veut pas se laisser faire. Mais pour combien de temps encore?» ■

par Louise Couvelaire





HORIZONS

Luxfer, une lutte dans l'air du temps

La dernière entreprise française de production de bouteilles d'oxygène à usage médical a fermé au printemps 2019. Depuis, ses salariés ne désarment pas. La crise sanitaire actuelle donne un deuxième souffle à leur combat

Ces petites bonbonnes blanches, vous les avez sûrement déjà vues : rangées dans les compartiments à bagages des TGV, elles accompagnent les transferts de malades des régions les plus atteintes par le Covid-19 vers celles qui le sont moins. On s'en sert aussi dans les ambulances du SAMU, chez les pompiers, au sein des Ehpad, voire pour certains malades soignés à domicile. Autant dire qu'en temps de crise sanitaire, les bouteilles d'oxygène à usage médical sont un matériel stratégique. Or, la France n'en produit plus une seule depuis un an. Pire : avant sa fermeture au printemps 2019, l'usine Luxfer du Puy-de-Dôme était la dernière d'Europe continentale à fabriquer ces réservoirs en aluminium et fibre de carbone, légers et ultrarésistants.

Ainsi va la vie du capitalisme financier : sans le coronavirus, cette filiale du groupe anglo-américain Luxfer Gas Cylinders serait sans doute déjà morte et enterrée. Comme tant d'autres, l'entreprise de Gerzat, banlieue nord de Clermont-Ferrand, aurait tout bonnement rejoint le grand cimetière de l'histoire industrielle française, emportant avec elle 136 emplois et menaçant une poignée de sous-traitants. Aujourd'hui, pourtant, la pandémie pourrait changer le cours des choses. Prenant le relais de ses ouvriers, qui se sont longuement battus pour sauver leur établissement, des élus réclament le secours de l'Etat. Il faut agir vite,

disent-ils, non seulement pour l'emploi, mais aussi pour assurer au pays l'autonomie dont il a manqué en matière de masques et de tests.

Dans son allocution télévisée du 12 mars, le président de la République n'a-t-il pas martelé que «déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie, au fond, à d'autres est une folie» ? Dès le 19 mars, la députée socialiste du Puy-de-Dôme Christine Pirès-Beaune demande à l'Etat de reprendre le site de Gerzat. Bientôt, différents élus se rallient à cette cause, le groupe La France insoumise allant même jusqu'à déposer une proposition de loi en ce sens. Le 2 avril, un autre député du Puy-de-Dôme, le communiste André Chassaigne, pose directement la question au ministre de l'économie et des finances lors d'une visioconférence organisée par le premier ministre avec les dirigeants de partis et les présidents de groupes parlementaires. Bruno Le Maire répond par la négative. Il est catégorique : «Ni les salariés ni les machines ne sont disponibles pour reprendre l'activité.»

Faux, rétorquent aussitôt les anciens ouvriers de Luxfer, qui adressent alors une lettre à Emmanuel Macron. Le site a beau être fermé, affirment-ils, une grande partie du personnel n'a pas retrouvé d'emploi. Il faut dire que la région de Clermont-Ferrand n'est pas au mieux de sa forme depuis que plusieurs entreprises ont

baissé le rideau ces dernières années. Les machines, elles, sont encore là. Intactes. «Nous avons tout arrêté très proprement», explique Axel Peronczyk, jeune délégué CGT chargé de la maintenance. A seulement 26 ans, ce technicien, dont la famille est arrivée de Pologne au début des années 1920, connaît parfaitement l'histoire du site et celle, mouvementée, de son agonie depuis novembre 2018. Le 26, précisément, quand «les Anglais», comme on dit à Gerzat, annoncent brutalement leur décision de liquider la filiale française, pourtant bénéficiaire.

Aussitôt, l'angoisse et l'incompréhension déchaînent une colère qui brûle encore, des mois après. Derrière la grille d'accès à l'usine, les énormes bennes destinées à barrer le passage et les inscriptions rageuses, en rouge sur les murs blancs, rappellent que la lutte fut rude jusque dans son tout dernier épisode. Pour empêcher les dirigeants de Luxfer de détruire leur outil de travail, les anciens ouvriers ont bloqué l'accès à l'entreprise, à partir du 20 janvier. «Une semaine avant, les propriétaires avaient déjà cassé pour 1 million d'euros de paniers de transfert, destinés à déplacer les produits, raconte Axel Peronczyk. Quand on a vu que leurs chenillettes étaient prêtes à continuer, on a décidé de s'installer là et de ne plus bouger.» Chaises et tables solidement campées devant les locaux, musique, banderoles et food truck, le siège a duré cinquante-

trois jours, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Seule la perspective du confinement a eu raison de la mobilitation.

Un «symbole» de Gerzat

Une telle détermination chez des salariés déjà licenciés, voilà qui intrigue. Mais Luxfer n'est pas n'importe quelle entreprise. Pour bien comprendre son importance à Gerzat, 10500 habitants, il suffit d'observer sa position géographique. Contrairement aux nombreuses sociétés regroupées dans la zone industrielle, longue suite de cubes faussement design, l'usine a été construite à l'entrée de la ville, presque en face du premier commerce. A l'époque, en 1939, elle s'appelait Société métallurgique de Gerzat (SMG) et fabriquait des douilles d'obus sous la houlette de deux frères d'origine italienne, les Biginelli. C'est l'un d'eux, ingénieur et très inventif, qui mit au point des bouteilles monoblocs haute pression pour les gaz comprimés, ancêtres des actuelles bouteilles d'oxygène. Lorsque survient l'Occupation, la SMG, spécialisée dans le filage à chaud des alliages d'aluminium, est réquisitionnée par les Allemands. Dans les ateliers d'aujourd'hui, on peut encore voir les passerelles suspendues qui permettaient aux soldats de surveiller les ouvriers.

Ces forgerons, ces mécanos sont une partie de l'âme de la ville. A Gerzat, les rues s'appellent Marcel-Sembat, Jules-Guesde, Marx-Dormoy ou rue de l'Industrie – celle de Luxfer. Les cités ouvrières se succèdent sur fond de volcans, vestiges d'un demi-siècle d'architecture à loyers modérés. Jean Albisetti, maire Les Républicains de la commune depuis 2014, a toujours connu l'usine, puisqu'il est «né la même année qu'elle», à l'aube de la seconde guerre mondiale. Prenant vigoureusement parti contre la fermeture du site, il fait cause commune

avec le délégué CGT de Luxfer, «alors que d'habitude, je ne suis pas vraiment d'accord avec eux», glisse-t-il. Car ce «jeune maire», comme il se définit en riant, voit dans l'entreprise un véritable «symbole» de sa cité. Au plus fort de son activité, pas loin de 400 personnes y travaillaient. A l'époque, c'était une filiale du groupe Pechiney, propriétaire du début des années 1960 à 2001.

Gérard Vigier a bien connu ce temps-là : trente-sept ans et demi dans la même boîte, ça laisse des souvenirs. D'autant qu'il s'agit d'une histoire de famille, puisque ses deux fils ont pointé chez Luxfer jusqu'à la fermeture. Retraité depuis 2005, ce mécanicien «formé à l'école Michelin» est entré chez Pechiney en 1969. «Je n'avais pas trop l'esprit Michelin, se souvient-il. Mon père y était mort de la tuberculose à 42 ans, après avoir travaillé au «noir», c'est-à-dire dans les gommes. J'avais une dent contre eux.» Lui s'est bien plu chez Pechiney. L'ambiance n'était «pas si mal», les gens «se serreraient les coudes». Jusqu'au début des années 1990, raconte-t-il, l'entreprise fabrique surtout des pièces d'armement. L'activité bouteilles est alors minoritaire – pas plus de 20 % du chiffre d'affaires (contre un peu plus de 60 % pour Luxfer France en 2018).

Tous ces produits sophistiqués, il pourrait en parler pendant des heures : les pièces de missiles pour les chars Leclerc, les tubes de lanceurs dits «MO» (pour Moyen-Orient), les douilles d'obus pour le belge Mecar, les bouteilles de 0,4 litre pour les sièges éjectables des Mirage 2000, les gaines pour piles à combustible des centrales nucléaires, les extincteurs... «Il y avait des compétences, observe Gérard Vigier. Le diplôme ne faisait pas tout. Ceux qui travaillaient dans les bureaux d'études n'étaient pas forcément ingénieurs. Ils venaient voir dans les

ateliers si ça fonctionnait.»

Tout de même, l'atmosphère finit par se gâter. Aux licenciements, dès 1977, succèdent la nationalisation de Pechiney, en 1982, puis encore des départs dix ans plus tard. Mais c'est l'arrivée de Luxfer, en 2001, qui marque vraiment le début de la «débandade», selon Gérard Vigier. Il résume : «C'était notre plus gros concurrent. Il leur manquait des compétences pour le filage à chaud, celles qui permettent de travailler le zinc et le cuivre. Alors, ils nous ont rachetés. Et très vite, ils ont embarqué une partie de l'activité à Nottingham, en Grande-Bretagne.»

Vaille que vaille, Luxfer France continue tout de même de tourner. «On gardait à Gerzat le plus complexe», dit Axel Peronczyk. Autrement dit, le fleuron de la production, notamment les bouteilles dites de «type 3», composées d'un alliage baptisé «7060», super-léger, super-solide. Pour bien faire comprendre la sophistication du procédé, le délégué CGT explique : «Imaginez une galette de 10 ou 20 cm de diamètre sur laquelle on pousse pour obtenir une bouteille de 1,3 mm d'épaisseur, presque indestructible.»

Jusqu'à la fin, ces «types 3» ont été fabriquées sur la plus vieille presse de l'usine, celle de 1939, par des forgerons très expérimentés. Avec l'arrêt du site de Gerzat, cette compétence s'est perdue. Ou du moins, plus personne n'est en mesure de fabriquer des «types 3». Nulle part. «En 2016, les Anglais ont bien essayé de délocaliser une partie des bouteilles à usage médical, observe Axel Peronczyk, mais ils manquaient de savoir-faire. Du coup, c'est revenu chez nous.»

La brutalité de cette fermeture a laissé des traces. Non seulement au sein de l'entreprise, mais aussi à Bercy, où l'on déclare laconiquement que les

dirigeants «s'y sont objectivement mal pris». Axel Peronczyk se souvient bien du jour de 2018 où le patron a réuni le personnel dans le réfectoire: «On nous a annoncé ça à brûle-pourpoint. Sans préavis. Quelques-uns l'ont même appris par la presse locale. Il y a eu des cris, des pleurs. L'un des salariés venait de Florange, un autre de Lipton; pour certains, c'était le troisième plan social. La direction nous a juste expliqué qu'ils avaient des problèmes de compétitivité.»

«Ne vous plaignez»

Le lendemain, l'ensemble du personnel débraye pour deux semaines. Pendant ce temps, du côté de Luxfer Gas Cylinders, au Royaume-Uni, on fête joyeusement la fin d'une année florissante. A Noël, les salariés de Gerzat ont même la surprise de voir arriver par mail une carte de vœux leur souhaitant, en anglais, de très heureuses vacances. Sous la photo d'un aréopage de dirigeants hilares, un texte euphorique du PDG se conclut par cette phrase: «Je suis persuadé que nos meilleures années sont devant nous.» Ulcérés mais pas découragés, les salariés se mobilisent alors autour d'un nouveau projet. «S'ils ont pensé qu'on allait se laisser faire, ils se sont mis le doigt dans l'œil, rigole Axel Peronczyk. Ils sont tombés sur des Auvergnats.» Plutôt que d'accepter sans broncher le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) proposé par Luxfer, une centaine d'entre eux forment des groupes de travail pour présenter un business plan de leur cru, avec l'aide d'experts-comptables. Soumis à la direction le 29 janvier 2019, ce document promet qu'avec la moitié de l'investissement prévu pour le PSE, la société pourrait multiplier ses gains par trois. «Nous avions repensé toute l'organisation, se souvient le syndicaliste. Ça nous faisait drôle d'aller dire à nos patrons comment mieux s'enrichir, mais

c'était ça ou attendre d'être mangés.»

Treize jours plus tard, la direction britannique se déplace à Gerzat. Comme en novembre 2018, le personnel est convoqué dans le réfectoire; mais cette fois, toutes les issues sont fermées. Quand la réponse tombe, elle est sans appel: c'est non. La déception est immense. D'autant que Ian Parker, vice-président de Luxfer Gas Cylinders, ne ménage pas les susceptibilités. Une scène, en particulier, a marqué Frédéric Vigier, fils de Gérard et délégué CFDT, dix-huit ans de Luxfer: «Face à notre incompréhension, il a répondu que c'était notre faute si nous ne nous étions pas donné un peu plus de peine pour avoir des diplômes. Comme lui...» Selon plusieurs témoins encore, M. Parker aurait ajouté: «Ne vous plaignez, vous avez de la chance: vous êtes en France, vous toucherez le chômage.»

La réaction ne se fait pas attendre et elle durera six semaines: non seulement la totalité des salariés cesse le travail, à l'exception des cadres, mais l'usine est entièrement bloquée. Luxfer propose des indemnités de départ d'abord faibles (0,3 % du salaire brut mensuel par année d'ancienneté), puis plus importantes, jusqu'à 47 000 euros par personne. Pas convaincus, les représentants du personnel refusent, puis refusent encore et finissent par se mettre à chercher eux-mêmes un repreneur, en dépit des nombreuses difficultés. Car Luxfer Gas Cylinders entend visiblement barrer la route à tout concurrent potentiel. Pas question, donc, de vendre à quelqu'un qui poursuivrait l'activité bouteilles sur le site de Gerzat.

«Fossoyeur» et «bandes de cons»

«On n'avait pas l'air d'industriels quand on s'adressait à d'éventuels repreneurs, mais notre comptable

nous avait bien formés, explique Axel Peronczyk. On s'est fait rembarrer un nombre incalculable de fois, jusqu'au jour où on a trouvé un groupe chinois, Hangzhou Jinjiang. Un gros fabricant d'alu qui voulait faire de l'aéronautique et de l'armement. Il reprenait 80 salariés.» Las! De soudains revers financiers s'abattent sur ladite société, qui lâche finalement la rampe et disparaît du paysage. En parallèle, les différents déplacements des représentants syndicaux à Bercy, dont un avec le maire de Gerzat, au volant de sa voiture personnelle, ne donnent rien. «A chaque fois, c'était l'impuissance, souligne Axel Peronczyk. Un haut fonctionnaire nous a même dit ne rien pouvoir faire face à des propriétaires qui se comportaient comme des enfants de 10 ans et cassaient leur jouet.» Ce jour-là, les membres de la délégation prennent une cuite au whisky dans le train qui les ramène de Paris.

A deux jours de la date limite, le 28 mars 2019, les syndicats finissent par signer le PSE, de peur que leurs collègues ne pâtissent de ce bras de fer. Le gros des licenciements aura lieu en juin, puis dans les mois suivants pour les dix salariés protégés, les cadres et quelques ouvriers chargés de mettre les locaux en veille. Mais l'usine, elle, ferme brusquement fin avril. «Les vestes étaient encore sur les portemanteaux, les outils abandonnés, on n'a même pas eu le temps de saluer les collègues», relate avec amertume un ancien de Luxfer.

Fin de l'histoire? Pas du tout. Comme un feu renaissant obstinément de ses cendres, les anciens salariés se mobilisent encore une fois. A peine licenciés, une soixantaine d'entre eux passent trois mois à plancher sur un projet de société coopérative et participative (SCOP) alimenté par leurs indemnités, mais aussi des prêts et des subventions. En vain:

nouveau refus des «Anglais». Cette fois, personne ne s'est déplacé. La rencontre a lieu par visioconférence, le 20 décembre 2019. Selon les représentants syndicaux, la direction n'accepte même pas d'examiner le projet.

Pendant ce temps, à Gerzat, l'atmosphère est devenue irrespirable. Les relations entre les salariés et la direction, qui s'étaient envenimées depuis l'annonce de la fermeture, ont rapidement tourné à l'aigre. Au point qu'en mars 2019, le bureau du directeur passe par la fenêtre et quelques meubles sont endommagés. Les dirigeants accusent les ouvriers de comportements violents, se font escorter par des gardes du corps et entreprennent, affirment certains salariés, d'espionner les représentants syndicaux. A l'automne suivant, dans les couloirs d'une usine déserte où les derniers ouvriers croisent une direction bien décidée à en finir, les choses empirent. D'après des témoins, Guy Leblond, dernier «manageur de transition» (le personnel disait plutôt «fossoyeur»), traite les salariés protégés de «bandes de cons» quand ils passent sous ses fenêtres, avant de les filmer avec son téléphone. Sollicité par *Le Monde*, M. Leblond n'a pas répondu.

«Le boucher de Nottingham»

Il n'est pas le seul: la direction de Luxfer oppose un silence de plomb à toutes les demandes d'explications. A la presse, bien sûr, mais aussi aux élus et aux hauts fonctionnaires du ministère de l'économie et des finances, qui ont attendu trois semaines avant de recevoir un courrier banal, signé par un «troisième couteau». Le PDG de la branche dont dé-

pend le site de Gerzat, Andy Butcher – les ouvriers l'appelaient «le boucher de Nottingham» –, est aux abonnés absents. Jean-François Faye, premier des «manageurs de transition» mis en place pour organiser la fermeture, en 2019, confirme: «La politique de Luxfer est de ne pas communiquer du tout.»

Restent donc des hypothèses. Pourquoi les dirigeants britanniques ont-ils décidé de se débarrasser de ce site bénéficiaire, où s'élaborait un produit haut de gamme? A Gerzat et même à Bercy, personne n'a vraiment compris. «Sans doute ont-ils voulu maximiser leurs profits pour rémunérer leurs actionnaires», avance la députée Christine Pirès-Beaune. Frédéric Vigier, le délégué CFDT, estime, lui aussi, que le site a été «victime d'une stratégie financière», destinée à satisfaire les fonds de pension. Axel Peronczyk va plus loin: «Ils ont pris le marché à la gorge. Comme plus personne ne fabrique de "types 3", ils en profitent pour vendre plus cher les produits de la gamme en dessous: + 12 % dès juin 2019.» De son côté, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, se montre plus prudente: «Nous comprenons que c'est une situation de concurrence accrue et de surcapacité qui a guidé la décision de Luxfer...»

Selon elle, le marché de l'oxygène médical était excédentaire en 2018-2019. «Actuellement, affirme-t-elle, il y a 200 000 bouteilles en circulation dans notre pays.» Du reste, ajoute-t-elle, «même dans la période de crise que nous traversons, il n'y a pas eu de tensions particu-

lières sur ces produits». Reste la question de l'indépendance en matière d'approvisionnement. Air liquide, dont l'activité consiste à remplir les bouteilles, n'a plus aujourd'hui aucun fournisseur en Europe communautaire. En dehors de Luxfer, seules deux entreprises, l'une turque et l'autre taïwanaise, peuvent encore lui vendre des bouteilles. «Bien sûr, admet la secrétaire d'Etat, Air liquide préférerait avoir accès à une source d'approvisionnement intracommunautaire. Mais le prix de production doit être crédible.»

Après avoir longtemps fait la sourde oreille, l'Etat dit aujourd'hui s'impliquer dans la recherche d'un repreneur. «Mais un repreneur solide, avec un vrai projet industriel», insiste Agnès Pannier-Runacher, qui évoque un acteur régional, intéressé par l'hydrogène. L'usine de Gerzat pourrait-elle continuer à fabriquer des bouteilles d'oxygène à usage médical? «A cause de l'épidémie de Covid-19, une proposition concernant l'oxygène pourrait être incluse dans le projet.»

Quant à Luxfer Gas Cylinders, la secrétaire d'Etat se fait fort de trouver les arguments pour convaincre ses dirigeants. En attendant, le groupe, coté au New York Stock Exchange, fait d'excellentes affaires. Entre le 12 mars et le 13 avril, le cours de l'action Luxfer a crû de plus de 30 %. Pour la seule séance du 17 mars, premier jour du confinement en France, elle avait même bondi de presque 20 %. ■

par Raphaëlle Rérolle





UNE DEP—SEINE-SAINT-DENIS

« Il y a urgence, les gens ont faim »

Avec le confinement, la précarité alimentaire explose. Reportage à Clichy-sous-Bois lors d'une distribution organisée par le collectif AC Lefeu et un centre social.

Clichy-sous-Bois

Par Gwenael Bourdon

Chainez, Zoulikha et Saliha en sont convaincues : « En France, on ne meurt pas de faim. » Même si le travail manque depuis le début du confinement. Même si la cantine scolaire a fermé, tout comme le grand marché de Clichy-Montfermeil, « où on achetait les fruits et les légumes à 1 € ». Mais ce mercredi matin, malgré tout, pour la première fois de leur vie, ces mères de famille sont venues remplir leur chariot lors d'une distribution alimentaire, à Clichy-sous-Bois, comme il s'en improvise partout ailleurs dans le 93.

Elles sont loin d'être les seules. Depuis les portes de la Maison de la Jeunesse, la file d'attente s'étire et serpente à perte de vue. Des centaines de personnes sont là, beaucoup de femmes, parfois entourées d'enfants portant des cabas vides... « Vous avez déjà vu ça ? », demande Chainez, un peu éberluée. Sa longue queue-de-cheval, son visage rieur lui donnent des allures d'adolescente. Mais la jeune femme est maman de trois enfants et son mari, autoentrepreneur dans le dépannage automobile, ne travaille plus depuis la mi-mars. Celui de Saliha, cariste, est au chômage technique. « Je suis aussi venue pour mes voisines, mes belles-sœurs, glisse Chainez. Cette crise, elle touche tout le monde ! »

« On voit des gens qu'on

n'a pas l'habitude de voir »

C'est bien ce qui inquiète Mohamed Mechmache, porte-parole d'AC Lefeu. Le collectif, né dans la foulée des émeutes de l'automne 2005, est à l'initiative de cette distribution, avec le centre social Toucouleurs, l'appui de la ville de Clichy et de nombreux partenaires. La troisième en une semaine à Clichy. « La première fois, on a servi 190 personnes, la deuxième, 480. Ce matin, il y avait des gens qui attendaient dès 8 heures, alors qu'on avait annoncé que ça commencerait à 11 heures. »

Même à Clichy-sous-Bois, où le taux de pauvreté atteint 43 %, cette affluence surprend. Olivier Klein, maire PS, glisse que les demandes d'aide au Centre communal d'action sociale ont doublé depuis un mois. « On voit des gens qu'on n'a pas l'habitude de voir. Cette crise révèle la fragilité de gens qui sont sur le fil, et peuvent basculer dans la précarité. »

Mohamed Mechmache repère dans la foule des habitants de villes voisines, Livry-Gargan, Pavillons, Gagny, Montfermeil... « Il y a urgence. Les gens ont faim. Il faut que ça interpelle les responsables politiques. La prime annoncée par Macron, ça fait un mois qu'on la réclame », lâche le militant (et ex-membre du Conseil présidentiel des villes), satisfait d'avoir aperçu le sous-préfet du Raincy, venu assister aux opérations.

700 familles servies

Sur le parking de la Maison de la jeunesse, les palettes de fruits, légumes, et autres invendus de grandes surfaces ont été extraites du camion de livraison. Les bénévoles ont pris place sous des barnums installés par le personnel de la ville. « Avancez, gardez une distance de 1 m ! », clame un organisateur. Le cabas de Zoulikha s'emplit de canettes, pommes, yaourts, et de clémentines qu'elle choisit avec soin. De quoi rassasier ses trois grands enfants de 20, 17 et 14 ans, qu'elle élève seule depuis la mort de son mari l'an dernier, avec un petit salaire d'assistante de vie. « Comme ils sont à la maison, ils passent leurs journées et surtout leurs nuits à manger. J'essaie de les freiner, mais rien à faire ! », s'exclame-t-elle. Assistante de vie, en arrêt maladie pour des problèmes de dos, elle s'apprête à reprendre le travail, le cœur serré : « On va chez les personnes âgées, on s'expose, on n'a pas beaucoup de masques. Mais si je ne gagne pas ma vie, qu'est-ce qu'on va devenir ? »

Vers 12 h 30, Mohamed « coupe la file ». Les derniers arrivés, tout au bout de la queue, sont priés de rentrer. « Il n'y aura plus rien quand leur tour viendra. » La femme d'Ibrahim avait bien fait de venir tôt. Son mari, qui l'a relayée dans la matinée, repart avec un sac plein de provisions. Cet intérimaire est lui aussi sans emploi depuis un mois. « On pioche dans les économies, glisse-t-il derrière

l'écharpe qui lui sert de masque de protection. Mais il y a les enfants, les factures... On a pu payer le loyer, mais on commence à se poser des questions sur la suite. »

« Il faut une suspension des loyers », clame Mohamed Mechmache. Olivier Klein réfléchit à « une aide exce-

tionnelle pour les familles dont les enfants mangeaient à la cantine, parfois pour 1€ ». Une petite fille s'avance vers l'un des organisateurs : « C'est tous les jours, la distribution ? » Ce mercredi-là, 700 familles environ ont été servies. ■



LP/G.B.





ÉCONOMIE – ECONOMIE

Les salariés en arrêt pour garde d'enfant vont basculer en chômage partiel

A partir du 1er mai, le dispositif aménagé du chômage partiel sera appliqué aux parents arrêtés et aux salariés vulnérables, sur décision des ministères de la Santé et du Travail.

Parents arrêtés pour garde d'enfant ? Vous serez bientôt au chômage partiel. Les ministères de la Santé et du Travail ont annoncé hier matin que les personnes en arrêt de travail pour garde d'enfant ou pour vulnérabilité particulière face au coronavirus passeraient le 1er mai dans le dispositif de chômage partiel.

Neuf millions de salariés du privé sont désormais en chômage partiel pour préserver les entreprises. Ces actifs perçoivent une indemnité à hauteur de 70 % du salaire brut, soit environ 84 % du salaire net. Pour ceux touchant le smic, ils touchent leur salaire en totalité. « Le gouvernement s'engage pour assurer une indemnisation adaptée des arrêts de travail rendus nécessaires par la crise sanitaire, que ce soit pour les arrêts de travail pour garde d'enfants ou pour les arrêts de travail délivrés aux personnes vulnérables présentant un risque accru de développer des

formes graves de la maladie », expliquent les deux ministères dans un communiqué.

Pas pour les indépendants, ni les fonctionnaires

Depuis la fermeture des écoles et le début du confinement, l'exécutif a facilité les arrêts de travail en supprimant le délai de carence habituellement applicable avant le versement des indemnités journalières de sécurité sociale (3 jours) et du complément employeur (7 jours). L'indemnité allait jusqu'à 45,55 € brut par jour. « Jusqu'au 30 avril, ces salariés seront indemnisés par leur employeur, en complément des indemnités journalières de sécurité sociale, à hauteur de 90 % de leur salaire, quelle que soit leur ancienneté », précise le communiqué. A partir du 1er mai, ces salariés connaîtront une

baisse d'indemnisation, passant à 84 % de leur salaire net, sauf pour les personnes au smic. Mais cette bascule leur permettra d'éviter la baisse de la part de l'indemnisation versée par l'Assurance maladie au bout de 30 jours, qui passe à 66 %.

Ce changement de dispositif ne concerne pas les travailleurs indépendants, les fonctionnaires ainsi que les agents contractuels de droit public, qui pourront continuer à demander des arrêts de travail. ■



LP/Julien Barbare

par J.cl.





EVENEMENT

La barre des 10 millions de salariés en chômage partiel en vue

Le nombre de personnes concernées a connu une progression vertigineuse depuis le début du confinement. Les flux actuels restent soutenus, alimentés notamment par les demandes rétroactives ou de grands groupes. Mais un certain ralentissement semble s'amorcer.

Un peu plus de 110.000 au soir du 13 mars ; 9,3 millions vendredi dernier. Jour après jour, au gré des tweets égrenés par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, la courbe du nombre de salariés en chômage partiel grimpe de manière vertigineuse. Au point que la barre des 10 millions - soit un salarié du secteur privé sur deux - sera vraisemblablement franchie cette semaine. On sera peut-être même très largement au-delà le 1er mai, quand seront déversées les 2,1 millions de personnes en arrêt de travail pour garde d'enfants ou vulnérabilité particulière face au coronavirus.

Dispositif phare du plan de soutien du gouvernement face à l'épidémie de Covid-19, l'activité partielle (terme légal) a fait l'objet d'une ouverture jamais vue dans l'histoire sociale du pays en termes de type d'emploi éligible (cadres au forfait, intérimaires, VRP multicartes...) et de niveau de prise en charge (jusqu'à 4,5 fois le SMIC). Cette pseudo-« nationalisation » du paiement des salaires, pour reprendre les propos d'Emmanuel Macron dans « Le Point », a un coût : 24 milliards pour trois mois, à

charge de l'Etat pour deux tiers et de l'Unédic pour le reste.

« Avait-on le choix ? C'est bien mieux que de passer par la case Pôle emploi, même si on nourrit l'aléa moral. Ce qui compte, c'est préparer la sortie », estime Gilbert Cette, professeur d'économie associé à l'université d'Aix-Marseille. L'avis est très largement partagé, au sein des syndicats notamment, nourri de l'expérience de la crise de 2008 : des centaines de milliers de licenciements qui ont alimenté un noyau dur de chômage de masse toujours prégnant dix ans plus tard.

Une légère inflexion depuis quelques jours

Muriel Pénicaud n'a donc pas fini de tweeter, au point de laisser craindre que l'économie, inexorablement, s'achemine vers la grande panne. Pourtant, les hausses quotidiennes du nombre de salariés en chômage partiel, pour spectaculaires qu'elles sont, laissent à penser qu'un plateau est en vue. Elles ont dépassé les 400.000 certains jours de la semaine du 23 mars, les 500.000 voir 600.000

la plupart de ceux des deux semaines suivantes. Le record ? Près de 700.000 de plus le 3 avril ! Mais depuis, on note une certaine décrue, malgré deux jours à plus de 300.000.

Benjamin Leperchey, directeur régional adjoint en charge du pôle Entreprises, emploi et économie de la Dircrcte Ile-de-France, le confirme. « Le volume de demandes d'autorisation d'activité partielle s'infléchit légèrement depuis quelques jours, ce qui laisse penser que les entreprises qui prévoient d'y avoir recours ont en majorité effectué leur démarche », indique-t-il.

La résolution des problèmes de connexion permet d'enregistrer les demandes des entreprises qui n'avaient pas pu les déposer plus tôt. A cela s'ajoutent celles de certaines grandes entreprises qui ont pris le temps de peaufiner un accord avec leurs syndicats. C'est le cas d'Airbus, qui a décidé vendredi de placer 3.000 salariés en activité partielle jusqu'au 17 mai. ■

par Alain Ruello





L'ÉVÉNEMENT

À Paris, les sans-abri luttent contre le dénuement, la faim et la peur du Covid-19

Depuis le confinement, nourriture et bénévoles manquant, ils vivent dans une très grande précarité.

RÉFUGIÉS dans des encoignures de portes, les uns à l'ombre, les autres, au contraire, installés sous les rais du soleil qui dardent le trottoir, ils sont toujours là. Avec tout leur barda et leurs sacs plastiques éparsillés autour d'eux, les sans-abri qui, il y a plus d'un mois encore, se mêlaient à la foule des passants, sont aujourd'hui les seuls occupants de ces rues désertes de la capitale.

Leur présence est désormais plus frappante. Autour de la gare Saint-Lazare, tenue par la police qui filtre les entrées, ils sont ainsi quelques dizaines ce mercredi après-midi, adossés ça et là à un coin de mur. Certains, silencieux et isolés, restent immobiles devant une éuelle vide de pièces. D'autres affrontent la rue en groupe, avec quelques sacs de couchage jetés au sol, comme ceux installés au pied de l'église Saint-Louis d'Antin.

Dans cette ville désormais muette, sans circulation et sans klaxon, tous ces déracinés de la vie ordinaire vivent un moment très dur. Au lendemain de l'annonce des mesures obligatoires du confinement, le 16 mars, les distributions alimentaires et les maraudes ont cessé d'un coup. La peur et les consignes données par les responsables d'associations aux plus âgés de rester chez eux ont fait brutalement chuter le bataillon de bénévoles s'activant auprès des sans-abri. « Sur nos équipes de 73 000 personnes en France, on en a perdu 20 000

qui avaient au moins 70 ans », raconte Patrice Blanc, le président des Restos du cœur. Une baisse qui a pu atteindre les 30 voire 40 % dans certaines structures, selon Florent Guéguen, le directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité.



Un sans-abri reçoit des provisions de la main de Pierre de Dieuleveult, responsable de l'association Un objet pour un SDF, jeudi, près de la gare Saint-Lazare, à Paris. Un mois après le début du confinement, distributions alimentaires et maraudes reprennent peu à peu. Photo : JEAN-CHRISTOPHE MAR-MARA / LE FIGARO

Pour ces personnes déjà précaires, le manque de nourriture s'est ajouté à l'isolement. Alors que le pays se barricadait contre le virus, eux sont restés à la rue avec la faim à faire taire. « Cela a été terrible. Ils n'avaient plus rien à manger », témoigne Pierre de Dieuleveult, ce jeune responsable d'association de 17 ans qui, coûte que coûte, a organisé des maraudes avec ses partenaires tout aussi jeunes que lui.

Initialement pourtant, son association, Un objet pour un SDF, créée il y a deux ans, n'a pas vocation à faire de la distribution alimentaire. « Notre objectif est d'apporter aux gens de la rue des objets dont ils ont besoin et qui sont récupérés chez des particuliers »,

souligne-t-il. Mais, avec la crise sanitaire, les besoins en boîtes de conserve, en bouteilles d'eau et en gel désinfectant se sont faits plus pressants que les livres et les vêtements.

Crainte de l'agression

Heureusement toutefois, depuis une quinzaine de jours, les points habituels de distribution alimentaire ont rouvert. « Nos équipes ont trouvé de nouveaux bénévoles et on s'est réorganisés », se réjouit Patrice Blanc. Mais, pour limiter les risques de contamination, l'association offre désormais des repas froids. « C'est plus rapide à donner et ça limite les regroupements », poursuit le même responsable.

Pierre, quant à lui, muni d'un masque et de gants, dépose les sacs de victuailles à un mètre de chaque bénéficiaire. Des personnes qu'il connaît toutes et dont les prénoms s'égrènent au fil de l'après-midi : Victor, Cazim, Ben-jad, Karim, Miguel...

Tous ceux-là n'ont donc pas rejoint les offres d'hébergement proposées par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire et les protéger de l'épidémie. Assis sur un bout de trottoir, Marc dit attendre une place dans un hôtel. « Mais c'est complet », croit-il savoir sans dissimuler la peur que lui inspire le coronavirus. Mais s'il se tient à distance des autres SDF pour éviter la contamination, il craint désormais d'être agressé la nuit et

d'être détroussé. « *J'essaie de faire au mieux* », dit-il.

Les bras parcourus de cicatrices et le visage barré d'un grand sourire, Victor, lui, refuse l'hôtel comme le gymnase. Trop de mauvais souvenirs sont liés aux hébergements collectifs qu'il a déjà testés. Avec son compagnon d'infortune, Cazim, il préfère garder son coin de vie : les marches de l'église Saint-Louis d'Antin où il dort, le Monoprix d'en face où il va chercher le gel désinfectant mis à disposition gratuitement, les bancs, sa petite bande et les sacs de provisions de

Pierre. « *J'ai grandi dans la rue, alors je suis vacciné contre le coronavirus !* », dit-il d'un air bravache avant de baisser la garde : « *On est forcément tous inquiets.* »

Plus loin et seul dans un recoin, Jérôme, est lui aussi un de ces grands marginaux qui refuse l'hébergement. « *Ma première rue, je l'ai connue il y a quinze ans* », lance-t-il comme un gage de débrouillardise. Mais avec le coronavirus tout s'est corsé. Jérôme ne peut plus acheter pour trois euros un jean dans les friperies, aujourd'hui fermées, ni aller autant qu'il le vou-

drait dans les douches publiques, rarement ouvertes. « *Heureusement, juste avant le confinement, j'ai trouvé un coiffeur pour 10 euros !* », se réjouit-il, fier d'une coupe encore impeccable. Avec un caractère qui semble en acier trempé, il affronte l'épreuve du coronavirus, de cette capitale vide où les aides se font plus rares et où, dit-il, « *nombre de SDF se cachent, par peur* ». ▀■

par Angélique Négroni Anegroni@lefigaro.fr





OPINIONS

Travailleurs non-confinés : quand et comment peut s'exercer le droit de retrait ?

IDEE. En cas de carence de prévention de la part de l'employeur dans le contexte de crise sanitaire actuel, le travailleur salarié peut exercer son droit de retrait. Par Michel Miné, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

De nombreuses personnes, souvent des femmes (lien : <https://theconversation.com/travailleur-e-s-a-domicile-enviser-une-vraie-protection-au-delà-de-la-crise-134833>), sont tenues de continuer à travailler physiquement dans les entreprises de différents secteurs pour préserver la vie et assurer un minimum de continuité de la vie sociale : santé, aide à domicile, alimentation, agro-alimentaire, livraison, propriété, traitement des déchets, transport, etc. Et des salariés continuent de travailler dans d'autres secteurs commerciaux et industriels.

Dans ces situations, « l'employeur est obligé (lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CE-LEX:31989L0391>) d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail ». Ce principe doit être effectif face au risque de contamination par le virus Covid-19. En cas de carence de prévention de la part de l'employeur, le travailleur salarié peut exercer son droit de retrait.

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires

En vertu de son obligation légale de sécurité, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs :

- des actions de prévention des risques professionnels ;

- des actions d'information et de formation (sur les moyens de prévention mis en place dans l'entreprise notamment sur les mesures d'hygiène « gestes barrières » et la distanciation sociale, conformément aux recommandations gouvernementales, avec la mise à disposition des produits nécessaires en quantité suffisante, etc.)

- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés (en tenant compte des spécificités de chaque secteur professionnel et métiers).

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes (Code du travail, art. L. 4121-1 (lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000035640828&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20171001>).

Sur le fondement de principes généraux de prévention (Code du travail, art. L. 4121-2), l'employeur doit évaluer les risques qui ne peuvent être évités.

Évaluer et prévenir les risques

L'évaluation (lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIArticle&dateTexte=&categorieLien=cid>) dans

toute entreprise (employant au moins un salarié) recense les situations d'exposition aux risques, sur tous les lieux de travail. Elle est transcrit dans le document unique d'évaluation des risques (lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIArticle&dateTexte=20110401>), support de la politique de prévention de l'entreprise.

Cette évaluation est à actualiser en raison de l'épidémie pour réduire au maximum les risques de contagion sur le lieu de travail ou à l'occasion du travail et en fonction de l'évolution de l'organisation du travail dans l'entreprise.

L'employeur doit organiser la prévention (lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIArticle&dateTexte=LEGITEXT000033019913&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160810>) en y intégrant la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants (lien : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/-ed_protect/-/-protrav/-/-safework/documents/normativeinstrument/wcms_112583.pdf). Il doit notamment :

- « adapter le travail à l'homme », concernant la conception des postes de travail, le choix des équipements de travail (notamment les équipe-

ments de protection individuelle : gants, masques, etc.), le choix des méthodes de travail et de production ;

- prendre des mesures de protection collective en priorité sur les mesures de protection individuelle (écran d'isolement des clients, zone de courtoisie d'un mètre, nettoyage des surfaces, limitation du nombre de clients simultanément présents dans un magasin, etc.).

L'employeur doit justifier avoir pris toutes les mesures de prévention prévues par la loi (Cassation sociale (lien : [https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_sociale_576/1068_1er_34378.html](https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_sociale_576/)) 1er juin 2016) au regard du risque de contamination.

Et, conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, chaque travailleur doit prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail (Code du travail, art. L. 4122-1).

Un droit fondamental à la sauvegarde de la santé du travailleur

Prévu par la Convention n° 155, de l'Organisation internationale du travail, sur la sécurité et la santé des travailleurs (lien : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEX-PUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C155) de 1981, le droit de retrait figure dans le code du travail depuis la « loi Auroux » du 23 décembre 1982. Cette loi vise à renforcer les droits des salariés pour la protection de leur santé au travail, dans le cadre d'une réforme d'envergure du code du travail destinée à introduire la « citoyenneté dans l'entreprise ».

Le salarié peut se retirer de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé (Code du travail, art. L. 4131-1) (lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006903155&cidTexte=LEGI-TEXT000006072050&dateTexte=20080501>).

Le salarié apprécie le danger et l'opportunité de se retirer. Il s'agit d'une appréciation subjective du risque par le salarié, disposant ainsi d'un certain droit à l'erreur. Le danger pouvant justifier l'exercice du droit de retrait est un danger :

- grave : susceptible de provoquer un dommage à l'intégrité physique ou à la santé de la personne (maladie paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée, voire la mort)
- imminent : susceptible de se réaliser dans un bref délai.

Le risque de contamination par le virus peut dans certains contextes professionnels remplir ces conditions.

Comment s'exerce ce droit ?

Le salarié constate la situation de travail en cause et il en alerte immédiatement l'employeur par tout moyen (un écrit ne peut lui être imposé).

Il exerce son droit individuel de retrait de telle manière qu'il ne puisse créer pour autrui (collègues, salariés d'autres entreprises, clients, usagers...) une nouvelle situation de danger grave et imminent. Le salarié prend l'initiative de suspendre l'exécution de sa prestation de travail (il ne suspend pas son contrat de travail).

L'employeur peut l'affecter à un autre poste où n'existe pas de danger grave et imminent, mais il ne peut lui demander de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un tel danger. En cas de danger grave et imminent, l'employeur prend les mesures de prévention précisées et donne les instructions nécessaires pour permettre aux travailleurs d'arrêter leur activité et de se mettre en sécurité en quittant immédiatement le lieu de travail.

En cas de réquisition (notamment dans les établissements médico-sociaux), l'employeur doit mettre en œuvre les dispositions requises pour protéger la santé et assurer la sécurité du personnel. À défaut, le droit de retrait peut être exercé.

Garanties

Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux.

Ainsi, si le salarié s'est retiré et qu'il avait un motif raisonnable pour le faire, même s'il s'avère qu'un tel danger n'existant pas, toute sanction, y compris le licenciement (lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURI-TEXT000020187826>), est nulle. En revanche, lorsque les conditions du droit de retrait ne sont pas réunies, le salarié s'expose à une retenue sur salaire, voire à une sanction.

Le danger grave et imminent ne doit pas être confondu avec le risque inévitable et raisonnablement maîtrisé du poste de travail. Ce « risque inévitable » concerne par exemple la situation d'un salarié convoyeur de

fonds, fonction à risques en soi, en l'absence de menace particulière et de carence de l'employeur dans le respect des mesures de sécurité.

En cas de contestation, c'est au juge du contrat (en premier lieu, le conseil de prud'hommes) qu'il appartient d'apprécier in concreto si le salarié avait « un motif raisonnable de penser que la situation présentait un danger grave et imminent », au regard de ses paramètres professionnels (qualification, expérience...) et personnels (état de santé, âge...).

Procédures d'alerte des élus du personnel

Un délégué élu du comité social et économique (CSÉ) peut déclencher auprès de l'employeur une procédure d'alerte. À défaut de solution satisfaisante trouvée dans l'entreprise :

- en cas d'atteinte aux droits des personnes, notamment à leur santé physique et mentale, le délégué peut saisir le conseil de prud'hommes selon une procédure accélérée ; le juge peut ordonner toutes mesures propres à faire cesser cette atteinte.

- en cas de danger grave et imminent, l'inspecteur du travail, saisi par l'employeur (ou à défaut par un délégué), peut mettre en demeure l'employeur de prendre toutes mesures utiles pour remédier à la situation dangereuse.

L'inspecteur du travail peut également saisir le juge judiciaire statuant en référés pour voir ordonner à l'employeur toutes mesures propres à faire cesser le risque sérieux d'atteinte à l'intégrité physique d'un travailleur (lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIArticle000006903412&dateTexte=&categorieLien=cid>).

TEXT000006072050&idArticle=LEGIArticle000006903412&dateTexte=&categorieLien=cid). Le juge peut par ordonnance, sous astreinte, imposer à l'employeur des obligations pour la mise œuvre effective, dans un délai court, des mesures de prévention prévues par le Code du travail (lien : https://www.actuel-rh.fr/sites/default/files/article-files/ordonnance_de_refere_du_03_avril_2020-tribunal-lille.pdf), notamment, le cas échéant, au regard du risque biologique (lien : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=3E5AF0293EDA3C84C076D96ADEDfr35s_1?idSectionTA=LEGISCTA000018530514&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20080501).

Travailleurs précaires

L'intervention des élus du personnel est particulièrement nécessaire pour les travailleurs vulnérables du fait de leur situation précaire, notamment pour les travailleurs mis à disposition d'une entreprise utilisatrice par une entreprise extérieure, et en particulier pour les travailleurs intérimaires. Il incombe en premier lieu à l'employeur de l'entreprise utilisatrice de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer leur protection.

Les élus du personnel au CSÉ exercent leurs attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs d'entreprises extérieures (intérimaires, etc.). Ainsi, c'est au comité social et économique de l'entreprise utilisatrice qu'il appartient d'exercer une mission de vigilance à l'égard de l'ensemble des salariés de l'établissement placés sous l'autorité de l'employeur, à dé-

faut au CSÉ de l'entreprise de travail temporaire (lien : https://www.cour-decassation.fr/jurisprudence_2/chambre_sociale_576/245_26_44484.html).

L'action de l'inspection du travail, qui peut s'autosaisir, est indispensable pour la sauvegarde de la santé des salariés précaires, ceux-ci pouvant difficilement exercer leur droit de retrait au regard des risques encourus en matière d'emploi. Ce droit de retrait pourrait avoir à s'exercer prochainement dans des entreprises dont l'activité reprend pour des raisons économiques sans que toutes les règles de sécurité ne soient respectées.

[Image : <https://counter.theconversation.com/content/135960/count.gif?distributor=republish-lightbox-advanced>] _____

Par Michel Miné (lien : <https://theconversation.com/profiles/michel-mine-247707>), Professeur du Cnam, titulaire de la chaire Droit du travail et droits de la personne, Lise/Cnam/Cnrs, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

La version originale (lien : <https://theconversation.com/>) de cet article a été publiée sur The Conversation (lien : <https://theconversation.com/fr>).



par Michel Miné

